



MIOS

PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES COMMUNAUX

CONSERVER LA BIODIVERSITÉ
ET LA QUALITÉ PAYSAGÈRE
DANS NOS VILLAGES



sommaire

ÉDITO	4
PARTIE I : POURQUOI MIOS S'EST ENGAGÉE DANS UNE NOUVELLE MÉTHODE DE GESTION DES ESPACES VERTS ET DES LINÉAIRES DE VOIRIES ?	6
1. PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS DU VAL DE L'EYRE ET DU BASSIN D'ARCACHON	6
A. Le Bassin d'Arcachon, un bien commun fragile	6
B. Les réseaux de surveillance	7
C. Qu'avons-nous appris ?	8
D. Origines des émissions de pesticides : agricoles, mais aussi urbaines !	8
2. VERS UNE ÉVOLUTION DES PRATIQUES	9
A. Rappel du contexte national : les cinq échéances de la législation	9
B. Le zéro pesticide : un principe acté pour Mios	9
PARTIE II : MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS ET VOIRIES	10
1. ESPACES NATURELS ET ESPACES VERTS : ÉTAT DES LIEUX EN 2021	10
A. Mios, ses espaces naturels et sites remarquables	10
B. La biodiversité locale	14
C. Recensement des linéaires de voiries et des espaces verts	17
2. DIAGNOSTIC DES MOYENS	24
A. Moyens humains et missions associées	24
B. Moyens techniques	24
C. Moyens financiers	24
3. LES CHOIX DE MIOS : DE L'ENTRETIEN À LA GESTION DIFFÉRENCIÉE	25
A. Les choix d'entretien	25
B. Les codes qualité pour l'entretien : l'application de la gestion différenciée	29
PARTIE III : SUIVRE LES PRATIQUES ET SUSCITER L'ADHÉSION	48
1. SUIVRE LES MÉTHODES DE GESTION DIFFÉRENCIÉE : QUANTIFIER LES ACTIONS	48
2. SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA BIODIVERSITÉ	49
3. COMMUNIQUER POUR FÉDÉRER	49
CONCLUSION	51
BIBLIOGRAPHIE	52
SITOGRAPHIE	53
LEXIQUE	54
PHOTOOTHÈQUE	55
ANNEXES	56

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS ET DE LA VOIRIE



Depuis 2014, la Ville de Mios œuvre pour mettre en place une gestion plus écologique des espaces verts, des voiries et aspire à atteindre l'objectif zéro pesticide* sur la commune.

Notre patrimoine environnemental, sous influences des Landes de Gascogne, de l'Eyre et de l'Atlantique, est composé de nombreux écosystèmes propices au développement d'une faune et d'une flore riches et diversifiées. La forêt et les milieux naturels représentent 88% des surfaces du territoire communal. C'est cette biodiversité que nous souhaitons mieux préserver avec cette démarche environnementale forte : « objectif zéro pesticide ».

Il était donc primordial et naturel pour mon équipe et moi-même, de nous engager auprès du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) pour la mise en place d'un plan

de gestion différenciée et d'apporter des réponses aux enjeux tant environnementaux, sanitaires et économiques de la collectivité.

Grâce à l'implication des agents et des élus, je suis heureux de pouvoir partager avec vous nos différentes actions concrètes sur notre commune.

Au quotidien, les équipes s'adaptent et améliorent leurs pratiques en tenant compte des différents espaces de la commune et de leurs utilisations. Nous privilégions par exemple, des fauchages tardifs ou des semis de plantes vivaces, nous choisissons de laisser des surfaces en prairie, ou encore nous favorisons une taille des arbres ou arbustes plus raisonnée.

En faisant ce choix, il était primordial d'accompagner et d'expliquer ces nouvelles pratiques aux usagers, parfois coutumiers des entretiens des espaces verts plus « traditionnels ».

Grâce à ce plan, nous souhaitons apporter un regard nouveau sur une gestion plus respectueuse de l'environnement où les écosystèmes retrouvent leur place centrale, plus économe et ainsi inviter chacun, habitants et professionnels de la commune, à prendre part à l'amélioration et à la protection de notre cadre de vie.

Mios avance, tout Naturellement !

Cédric PAIN
Maire de Mios

Très longtemps, l'entretien des espaces verts communaux était constitué d'un assemblage de méthodes et techniques appliquées sur l'ensemble du territoire de façon homogène. Même si ces espaces ne possédaient pas les mêmes vocations ni les mêmes situations, ils étaient jusqu'alors traités presque à l'identique (désherbage, tonte courte et régulière, fleurissement annuel, etc.).

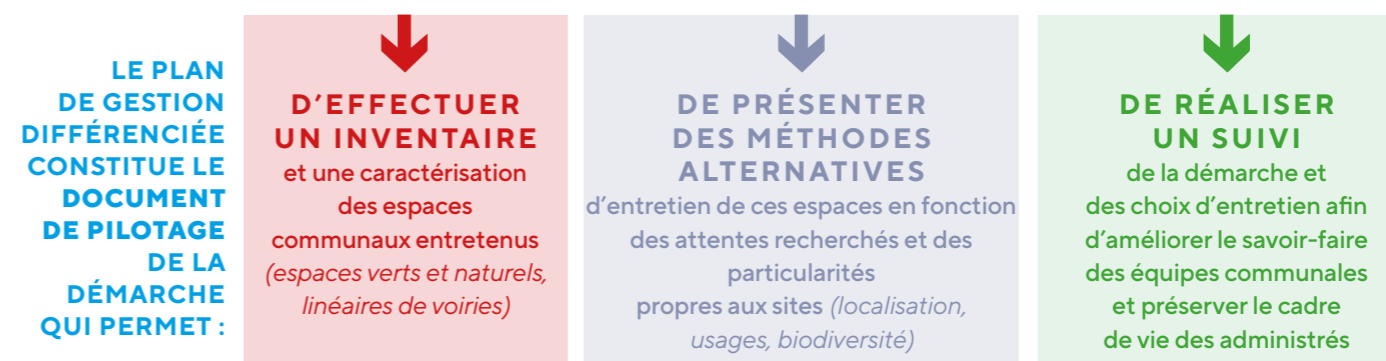
Ces méthodes de gestion efficaces et rapides sur le court terme ont peu à peu révélé leurs inconvénients et les déséquilibres engendrés : pollution des ressources, menaces sur la biodiversité, paysages urbains standardisés, et coûts en eau, en intrants et en main-d'œuvre élevés.

La gestion différenciée repose sur le principe de compro-

mis entre une gestion relativement stricte et contrainte des espaces communaux et une gestion plus douce et écologique, orientée vers une protection des espaces naturels. L'objectif est d'adapter la nature des soins aux usages, à la fréquentation, au potentiel en termes de biodiversité et au rendu esthétique souhaité.

L'association des différents modes de gestion permet de prendre conscience que biodiversité et entretien sont compatibles. Les nouvelles pratiques intègrent les pré-occupations de veille écologique et de préservation des paysages en milieu urbain, tout en prenant en compte les contraintes liées à la sécurité, à l'usage et à l'esthétisme souhaité, et affirme que ces dernières ne sont pas synonymes d'éradication de la biodiversité spontanée.

FEUILLE DE ROUTE DU PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE



La rédaction et le partage de ce document invitent également les habitants et professionnels à changer leurs habitudes, sur les pas des équipes communales.

PRINCIPES FONDATEURS ET FINALITÉS

Mios se situe dans le Val de l'Eyre et fait partie des communes proches du Bassin d'Arcachon, territoire considéré comme un bien commun exceptionnel à préserver.

La forêt et les milieux naturels représentent 88 % des surfaces du territoire communal, abritant ainsi une biodiversité et des richesses écologiques variées. Garantir durablement la protection des paysages et du patrimoine naturel constitue un objectif majeur de la commune. À cette fin, le plan de gestion différenciée représente un outil fondamental.

Depuis 2014, Mios s'engage dans la démarche zéro pesticide. Par la restriction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, la commune fait acte d'un principe

responsable et vertueux pour la protection de la qualité de l'eau, le respect de la biodiversité et la préservation de la santé humaine.

Pour aller plus loin dans cette démarche, Mios met en place des méthodes alternatives d'entretien de ses espaces verts et voiries afin d'intégrer des principes plus vertueux (respect de la flore et de la faune sauvage, réduction des tontes, diversification du fleurissement, utilisation de végétaux locaux, etc.) et économes en intrants (eau, carburants, etc.).

Ce plan de gestion a pour vocation de formaliser **les démarches déjà entreprises par la commune et de définir les nouveaux choix de gestion des espaces verts de Mios.**

* Un pesticide est une substance chimique pour lutter contre des organismes considérés comme gênant pour l'Homme comme les insectes (insecticides), les champignons (fongicides), les plantes (herbicides), les parasites (parasitocides), etc

POURQUOI MIOS S'EST ENGAGÉE DANS UNE NOUVELLE MÉTHODE DE GESTION DES ESPACES VERTS ET DES LINÉAIRES DE VOIRIES ?

1. PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS DU VAL DE L'EYRE ET DU BASSIN D'ARCACHON

A. LE VAL DE L'EYRE ET LE BASSIN D'ARCACHON, DES MILIEUX FRAGILES ET EXCEPTIONNELS

Depuis plusieurs années, la ville de Mios, située le long de la Leyre, affirme sa volonté d'être un acteur à part entière dans la préservation des écosystèmes du Val de l'Eyre et du Bassin d'Arcachon.

(VOIR ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTITÉ DU BASSIN D'ARCACHON).



Avec une couverture forestière importante et traversée par la Leyre, dont la richesse en termes de biodiversité n'est plus à démontrer, Mios est un vrai poumon vert en Gironde. La commune fait partie d'un bassin versant majeur du Bassin d'Arcachon, la Leyre représentant son principal tributaire.

Le Bassin d'Arcachon et le Val de l'Eyre sont des territoires composés de nombreux écosystèmes propices au développement d'une faune et d'une flore riches et diversifiées. La bonne qualité des composantes de cet environnement (eau, sédiments, matières vivantes) a pu être maintenue malgré l'expansion urbaine, grâce à d'importants investissements en matière d'assainissement des eaux usées notamment.

Les activités développées sur le Bassin telles que la pêche,

l'ostréiculture et le tourisme ont façonné son identité et construit un modèle économique lié à la mer. La qualité de l'eau est donc un enjeu primordial pour garantir la protection de la biodiversité, le bien-être des habitants, la conservation des usages maritimes et le dynamisme de l'économie locale.

En dépit des efforts de conservation, les eaux de la Leyre et donc du Bassin peuvent s'altérer de ce qu'elles reçoivent des rivages. Les résultats de programmes scientifiques menés par différents organismes (Ifremer, Université de Bordeaux, etc.), ont mis en exergue l'impregnation du Bassin par les polluants et les pesticides en particulier (Auby & Maurer, 2004; Auby et al., 2007; Auby et al., 2011; Budzinski et al., 2011; Gamain, 2016).

Qu'est-ce qu'un pesticide ?

Les pesticides désignent une grande quantité de composés et de mélanges visant à détruire des organismes vivants considérés comme des nuisances pour les activités humaines : insectes ravageurs, champignons parasites, herbes concurrentes, etc. Les pesticides comprennent ainsi les produits phytosanitaires ou phytopharmaceutiques utilisés en agriculture, sylviculture et horticulture (VOIR ANNEXE 2 – FICHE SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES), mais aussi les produits zoosanitaires, les produits de traitement conservateur des bois et de nombreuses substances à usage domestique. Près de 3 000 produits commerciaux sont régulièrement utilisés en France, contenant plus de 400 molécules actives et divers adjuvants. Même s'il existe quelques substances naturelles, employées parfois depuis l'antiquité, les pesticides sont majoritairement des produits de synthèse récents, issus du développement de la chimie organique du XX^{ème} siècle.

Certaines substances et produits sont suspectées de présenter des risques pour l'environnement et la santé humaine en interférant notamment avec le système hormonal (perturbation endocrinienne). Les risques liés à leur présence dans un milieu très sensible, comme peuvent l'être les eaux du Bassin d'Arcachon, viennent de leurs fonctions premières, puisqu'ils peuvent involontairement causer des dommages collatéraux sur des organismes vivants non cibles, végétaux comme animaux.

Ainsi, les termes de zéro pesticide ou de façon plus générique de pesticide employés dans ce document, renvoient bien aux produits phytopharmaceutiques en usage dans les espaces verts et non aux autres types de pesticides utilisés à d'autres fins.

L'apport le plus important en termes de flux se fait par la Leyre qui combine des concentrations significatives en pesticides avec des débits importants (pouvant varier de 5 à 80 m³/s).

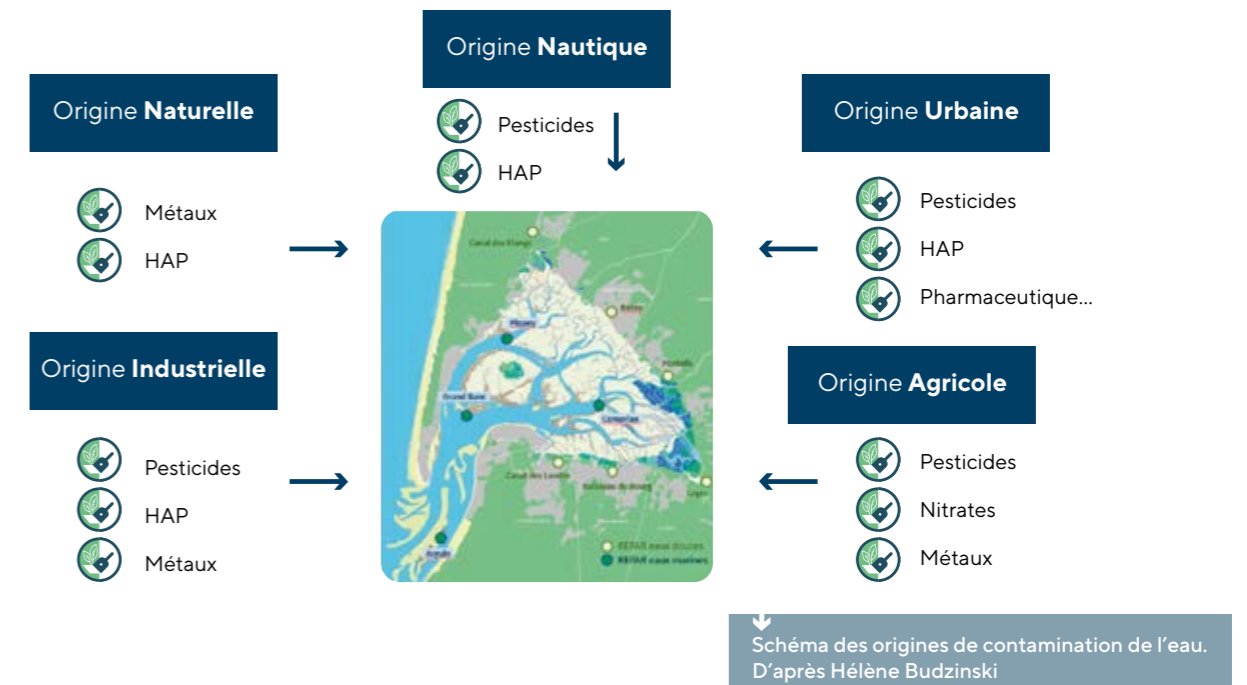
B. LES RÉSEAUX DE SURVEILLANCE

Les élus des communes regroupées au sein du SIBA ont choisi de fonder deux réseaux de suivi et de surveillance : REPAR en 2010 (Réseau opérationnel de suivi et d'expertise sur les phytosanitaires et biocides au niveau du Bassin d'Arcachon et de ses bassins versants) et REMPAR en 2013 (Réseau opérationnel de suivi et d'expertise sur les micropolluants au niveau du Bassin d'Arcachon et de ses bassins versants).

Ces deux réseaux sont aujourd'hui regroupés pour former le nouveau réseau REMPAR (REseau Micropolluants, Macropolluants et Microorganismes du Bassin d'Arcachon; VOIR ANNEXE 3 : FICHE REMPAR).



Cette surveillance a permis de mesurer les composés qui marquent le milieu, d'en identifier les sources et d'observer l'évolution de cette empreinte au cours du temps. Concernant les pesticides, une multitude de sources et de composés est observée comme l'illustre la figure ci-dessous.



C. QU'AVONS-NOUS APPRIS ?

Le suivi effectué dans le cadre du réseau REMPLAR permet d'avoir une connaissance fine de l'évolution des concentrations en pesticides dans les eaux (Budzinski et al., 2011). Dans les eaux marines du Bassin d'Arcachon, les concentrations totales restent cependant très faibles, mais ces données démontrent que les herbicides représentent les deux tiers des pesticides présents dans les

eaux du Bassin et ses tributaires. Des insecticides, fongicides et résidus de biocides y ont également été retrouvés. Les pesticides identifiés dans les eaux dépendent en partie des activités passées ou présentes pratiquées à terre comme l'agriculture, l'entretien des espaces verts, jardins, des routes et des voies ferrées.

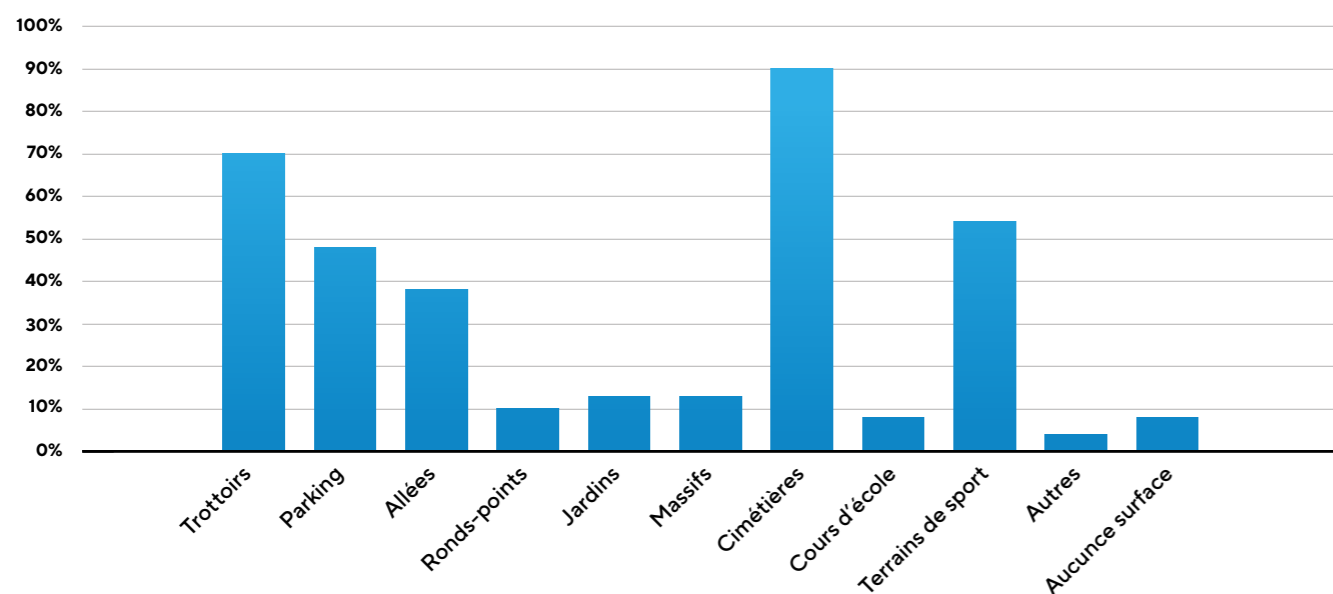
D. ORIGINES DES EMISSIONS DE PESTICIDES : AGRICOLES, MAIS AUSSI URBAINES !

Les quantités de pesticides utilisées sur les espaces verts restent moindres par rapport à celles liées à l'agriculture, mais la proximité du littoral et l'imperméabilisation des sols en zone urbaine rendent le risque d'atteinte à l'environnement également important.

L'étude sur les pratiques phytosanitaires sur les bassins versants du Bassin d'Arcachon (REPAR, 2012) a mis notamment en évidence que l'entretien des espaces communaux consistait majoritairement en la gestion des mauvaises herbes par des herbicides, en particulier sur les trottoirs et cimetières. En effet, 90 % des communes dés-herbaient chimiquement leur cimetière en 2012, et 70 % leurs trottoirs.

Le passage à zéro pesticide est donc devenu un réel défi pour les communes du Bassin pour parvenir à un changement de pratiques et de paysages. Les acteurs locaux partagent aujourd'hui la même volonté de s'inscrire dans cette politique de protection de la qualité de l'eau. Ainsi, la commune de Mios a entamé cette démarche depuis plusieurs années.

Pour réduire l'utilisation de ces substances dans les espaces verts, des textes réglementaires ont été adoptés



↓ Pourcentage des communes des bassins versants du Bassin d'Arcachon utilisant des herbicides pour l'entretien des différents types d'espaces verts, REPAR 2012

2. VERS UNE ÉVOLUTION DES PRATIQUES

A. RAPPEL DU CONTEXTE NATIONAL : LES CINQ ÉCHEANCES DE LA LÉGISLATION

2017

1. Interdiction des pesticides chimiques pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics.
2. Fin de la vente en libre-service des pesticides chimiques pour les particuliers.

2019

3. Interdiction des pesticides chimiques pour les particuliers.

2022

4. Interdiction des pesticides chimiques dans les cimetières.

2025

5. Interdiction des pesticides chimiques sur les terrains de grands jeux, dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs.

Mis en place en 2008 par le Ministère en charge de l'agriculture suite au Grenelle de l'Environnement, le plan Ecophyto visait à réduire progressivement l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles et non agricoles. Après une évaluation à mi-parcours, une deuxième version du plan, le plan Ecophyto II+, a été proposée afin d'apporter une nouvelle impulsion pour atteindre l'objectif de réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques de 50 % d'ici 2025 et limiter leur impact sur l'environnement et la santé humaine.

Dans ce contexte, la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, dite loi Labbé, et modifiée par l'article 68 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi Pothier, prévoit que l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les établissements publics ne puissent plus utiliser ou faire utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public à compter du 1^{er} janvier 2017.

Des mesures pour les particuliers sont également prévues par ces lois avec l'interdiction au 1^{er} janvier 2019 d'utiliser et détenir des produits phytosanitaires.

Une étape supplémentaire a été franchie avec l'arrêté du 15 janvier 2021 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants. Cet arrêté interdit l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans par exemple les cimetières et columbariums, les jardins familiaux, les aérodromes et certains équipements sportifs à compter du 1^{er} juillet 2022.

En revanche, pour les équipements sportifs comme les terrains de grands jeux, les pistes d'hippodrome et les terrains de tennis en gazon naturel dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs, l'échéance est repoussée au 1^{er} janvier 2025, avec des dérogations possibles après cette date si « aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles ».

Restent autorisés, les produits de biocontrôle (c'est-à-dire ceux qui utilisent les mécanismes naturels), les produits qualifiés à faibles risques et ceux utilisables en agriculture biologique (VOIR ANNEXE 2 - FICHE SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES).

B. LE ZÉRO PESTICIDE : UN PRINCIPE ACTÉ POUR MIOS

La prise de conscience de Mios quant à la nécessité de réduire, voire de stopper, l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts date de plusieurs années.

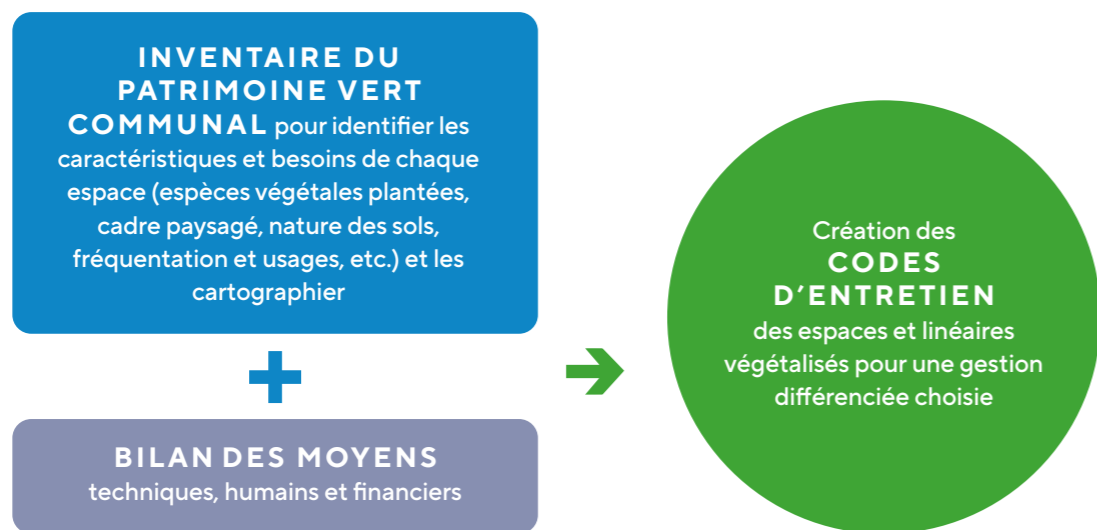
Dès 2014, Mios entamait une transition vers l'objectif zéro pesticide. Depuis cette date, la commune a cherché à constamment améliorer ses pratiques grâce à la mobilisation des élus et des agents. Ainsi en 2021, seuls les cimetières subissent encore un traitement phytosanitaire. La préservation de l'environnement, de la santé et du bien-être des habitants représente aujourd'hui une

préoccupation majeure de la commune qui souhaite aller plus loin que la simple suppression de l'utilisation de produits pesticides. La commune aspire à mettre en place une gestion plus écologique de ses espaces verts et voiries, et ainsi respecter la diversité de ses paysages.

Ainsi, ce plan de gestion s'inscrit dans une volonté plus large de détacher la gestion de l'espace communal de la notion de « propreté » telle qu'elle pouvait être conçue par le passé dans l'imaginaire collectif pour l'orienter vers une réelle prise en compte des écosystèmes.

MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS ET VOIRIES

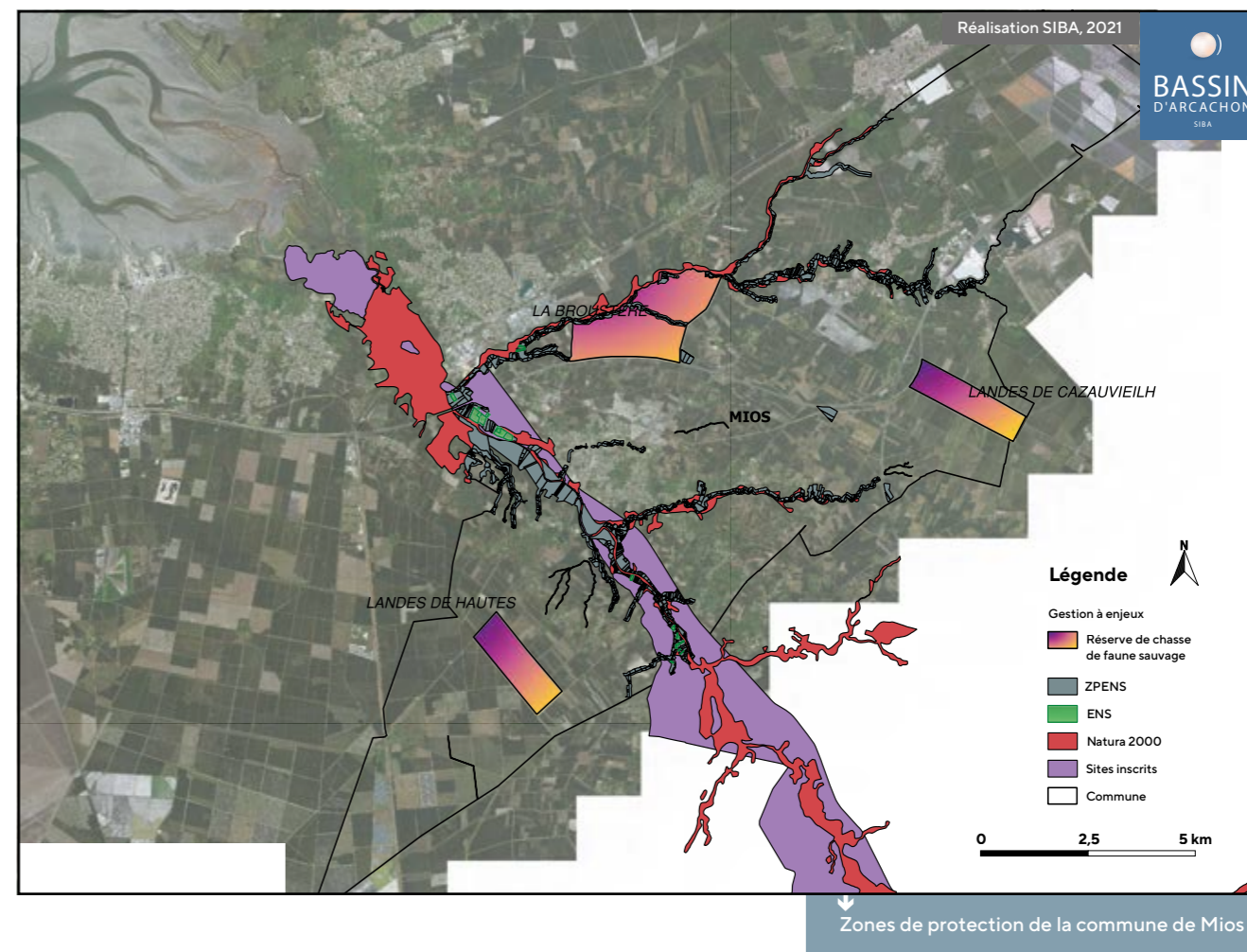
L'érosion de la biodiversité, la nocivité des pesticides, l'évolution des attentes sociales, les contraintes techniques et budgétaires sont autant de raisons qui poussent les collectivités à faire évoluer leur mode de gestion vers des pratiques plus douces, plus naturelles, et surtout mieux adaptées aux caractéristiques environnementales des différents espaces qu'elles entretiennent. Mettre en place un plan de gestion différenciée fondé sur le « zéro pesticide » et sur des techniques alternatives d'entretien raisonné, suppose au préalable un inventaire des espaces et un bilan des moyens (voir ci-dessous).



1. ESPACES NATURELS ET ESPACES VERTS : ÉTAT DES LIEUX EN 2021

A. MIOS, SES ESPACES NATURELS ET SITES REMARQUABLES

Mios compte 10 523 habitants (source INSEE, population légale en 2018) sur une surface de 137,4 km². Les zones urbanisées et artificialisées se répartissent autour de deux centres urbains, Mios et Lacanau de Mois, et de nombreuses habitations et quartiers éparpillés au sein de la commune. Les zones d'habitations sont entrecoupées par la forêt de conifères, habitat le plus représenté sur la commune de Mios. La Leyre et le ruisseau de Lacanau traversent la commune (voir cartographie ci-arpès).



Zones de protection de la commune de Mios



La commune dispose également d'un vaste réseau de crastes et fossés ouverts et enherbés qui joue un double rôle de protection des populations contre les inondations et de corridors écologiques de grande qualité. Les lagunes et plans d'eau sont en nombres restreints dans la commune, mais constituent des zones à enjeu pour de nombreux groupes biologiques (chiroptères, odonates, amphibiens). Ils représentent notamment des habitats de chasse et d'abreuvement pour de nombreuses espèces dont des espèces patrimoniales (martin pêcheur, leucorrhine à front blanc, etc.). La gestion des milieux aquatiques de Mios est sous compétence de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. La ville est concernée par trois SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :

- le SAGE Étangs littoraux Born et Buch,
- le SAGE Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés,
- le SAGE Nappes profondes de Gironde.

Au niveau terrestre, au-delà des stratégies de protections réglementaires territoriales (plan local d'urbanisme (PLU), projet d'aménagement et de développement durable, etc.), la commune de Mios bénéficie de zonages environnementaux exprimant la naturalité remarquable de ce territoire.

La commune, signataire de la charte 2014-2026 du **Parc naturel régional des Landes de Gascogne** (PNRLG), fait ainsi partie des 27 communes du territoire du parc situées en Gironde.
Mios dispose d'un plan d'aménagement forestier, établi pour la période 2020-2034 en collaboration avec l'Office national des forêts (ONF), qui identifie 414,33 ha d'espaces, dont 354,54 ha boisés, soumis à une gestion spécifique sylvicole prenant en compte les enjeux de biodiversité, d'accueil du public et paysagers.

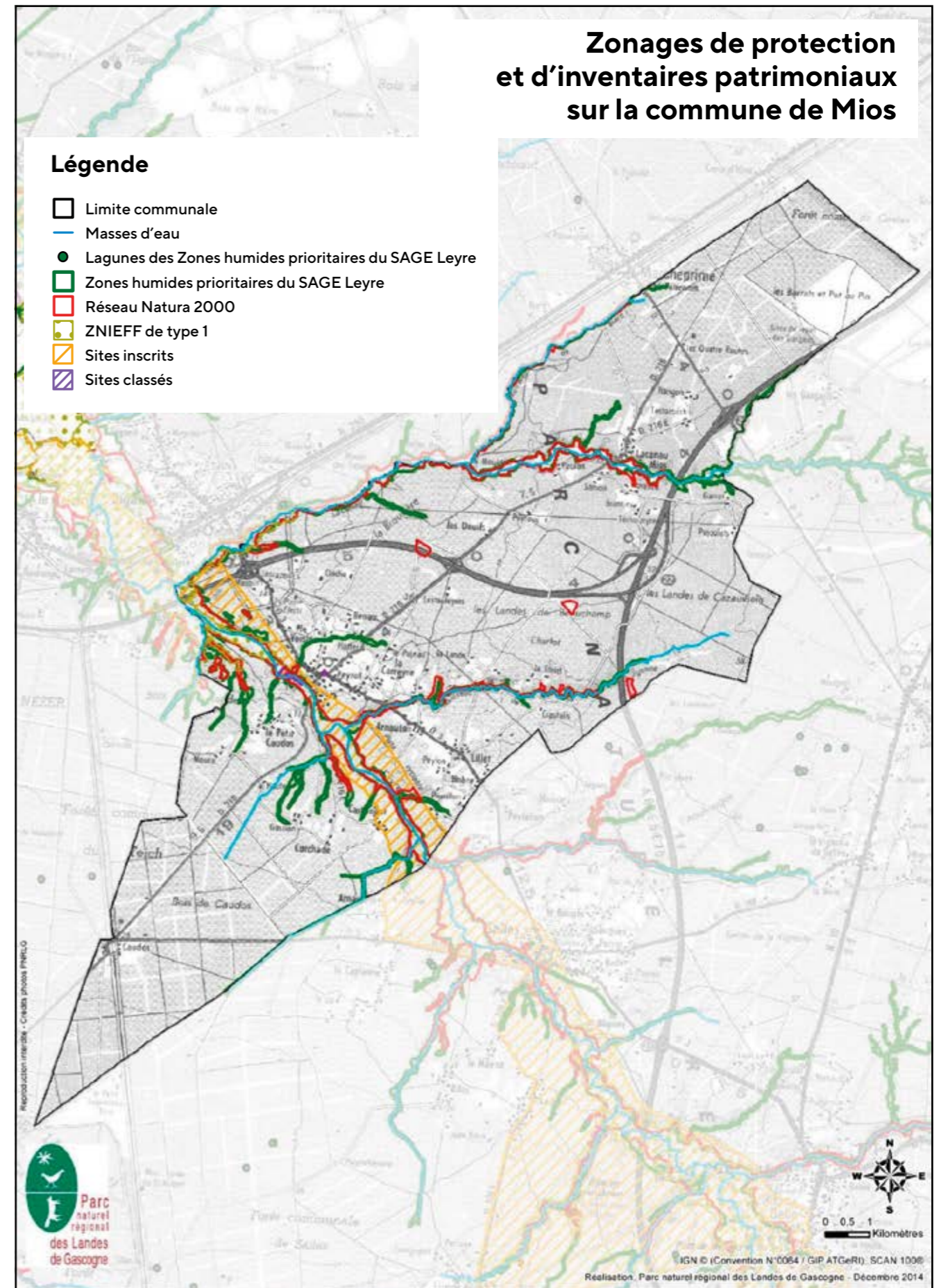
La biodiversité remarquable de Mios a également conduit aux zonages de protection et d'inventaires patrimoniaux suivants :

- Une **zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)** de classe 1 (petits espaces homogènes) : **Milieux humides et marécageux de la basse vallée de l'Eyre** ;
- La **zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)** **Bassin d'Arcachon et Réserve Naturelle du Banc d'Arguin** ;
- Un **site inscrit** en tant que monument naturel (sous surveillance) : **Val de l'Eyre** ;
- Deux **sites classés** en tant que monuments naturels (sous protection rigoureuse) :
 - **Plan d'eau de la Leyre et les berges au lieu-dit « le lavoir »** ;
 - **Chênes jumeaux de la route de Béliet**.

La ville comprend un site **Natura 2000** « Vallée de la Grande et de la Petite Leyre » (FR7200721).

À Mios, un espace naturel profite également d'une protection par maîtrise foncière au titre des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** : **Rives de la Leyre et du Lacanau**.

Enfin, par le conseil municipal du 11 juillet 2017, la municipalité a signé une convention pour la préservation des étangs de la commune avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine et l'association le Brochet Boïen. Son objectif est ainsi de préserver, gérer et valoriser les étangs de la Surgenne, Beauchamp et l'Estauleyre.



Zones de protection et d'inventaire de la commune, PNRLG 2015a

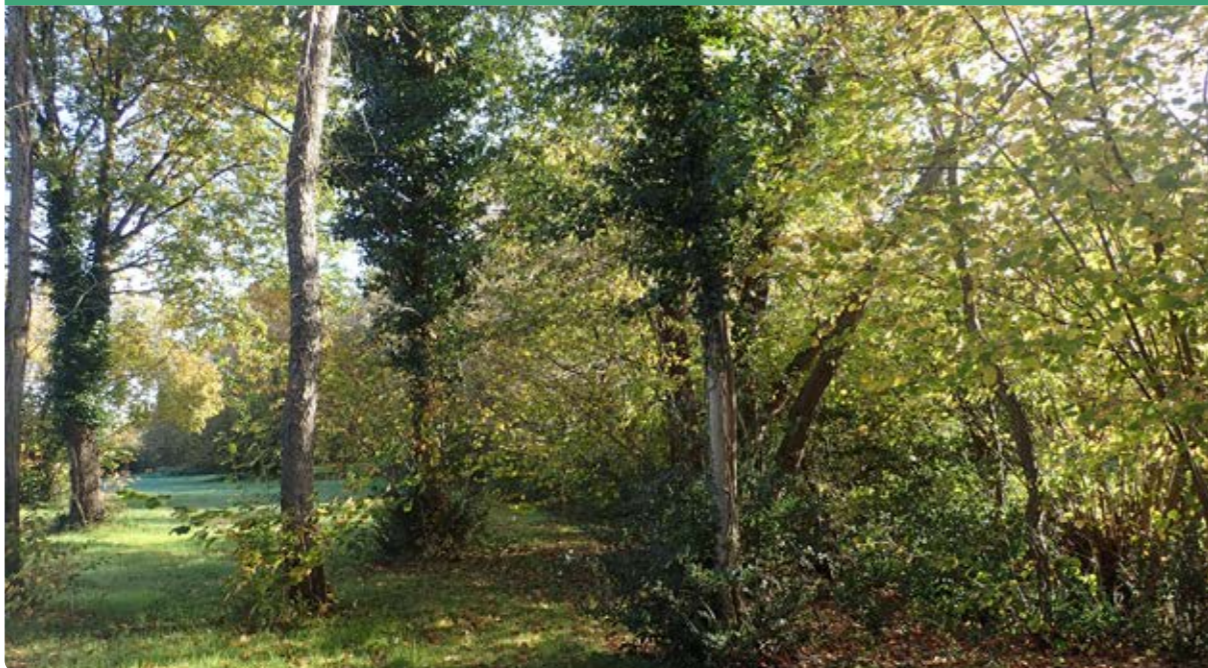
B. LA BIODIVERSITÉ LOCALE

Le PNRLG réalise une veille écologique et étudie les milieux naturels emblématiques du territoire communal pour mieux orienter son action et celle de la municipalité. Le parc identifie différents types d'habitats sur la commune de Mios (voir figure ci-dessous, PNRLG, 2015 b) :

La **MATRICE DE LA FORÊT DE PRODUCTION**, constituée de boisement de pins maritimes et de landes associées, recouvre environ 85 % de l'espace naturel de la commune. Les variations entre milieux fermes et ouverts créent une dynamique importante pour de nombreuses espèces.



Les **BOISEMENTS DE FEUILLUS ET MIXTES**, situés principalement le long des cours d'eau, représentent 11 % de l'espace naturel. Ils abritent une richesse écologique importante, nécessaire face au contexte majoritaire de la forêt de production.



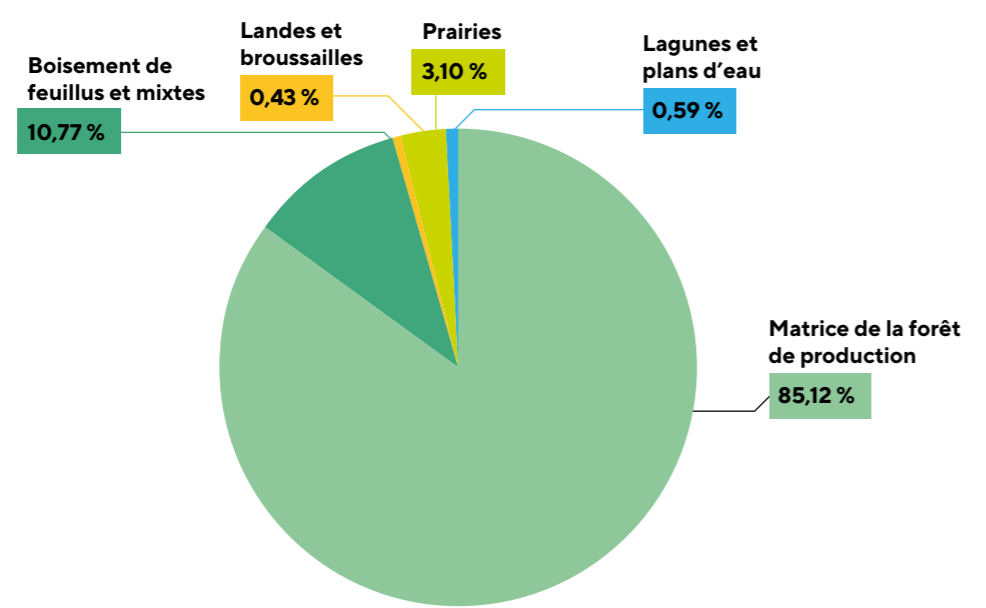
Les **LANDES ET BROUSSAILLES** sont peu présentes à Mios (0,4 %) et se situent principalement le long des bords de routes et voies ferrées.



Les **PRAIRIES**, enjeu prioritaire, sont pour la plupart enclavées dans la trame urbaine et très fragmentées, représentant 3,1 % de l'espace naturel de la commune et avec la plus grande superficie de zones à enjeux après les boisements de feuillus.



Les **LAGUNES ET PLANS** d'eau ne représentent que 0,6 % des espaces naturels. Les cours d'eau, qui coulent sur 5 km, comprennent notamment le ruisseau de Lacanau (15 km), l'Eyre (9,6 km), le ruisseau de Biard (6,6 km), le ruisseau de la Surgenne (5,9 km), le ruisseau du Jet (5 km) et le ruisseau d'Andron (5 km).



Part des différents milieux dans la superficie naturelle de Mios, PNRLG 2015b

Ce plan de gestion différenciée s'est également basé pour le classement des sites et de leur entretien, sur les données de l'Atlas de la biodiversité communale du PNRLG qui propose une analyse fine de la biodiversité locale (PNRLG, 2015a). Ainsi, malgré une pression d'observation moyenne, même si homogène, avec encore une partie de la com-

mune non-prospectée, la commune de Mios possède environ **59 % des espèces patrimoniales du PNRLG pour la faune**. Sur les 292 espèces observées, 152 possèdent un statut réglementaire (protection nationale, européenne ou déterminante ZNIEFF), et 70 sont considérées comme patrimoniales au sein du PNRLG.

C. RECENSEMENT DES LINÉAIRES DE VOIRIES ET DES ESPACES VERTS

Les **voiries** désignent toutes les voies de communication, qu'elles soient fluviales, routières ou ferroviaires. La notion de voirie comprend les voies de circulation et leurs dépendances. Les accotements, fossés ou trottoirs sont donc considérés en termes d'aménagement comme faisant partie de la voirie routière.

La commune de Mios comprend 88 km de linéaires de voirie à entretenir avec différents types de surfaces perméables ou imperméables (voir ci-dessous). Les services techniques de la ville gèrent l'entretien de la totalité des voiries en agglomération ainsi que les

abords des voies cyclables communales. Les services départementaux gèrent les voiries départementales hors agglomération et la piste cyclable de l'ancienne voie ferrée dans le centre-ville de Mios.



Cheminement en béton désactivé, Lacanau de Mios



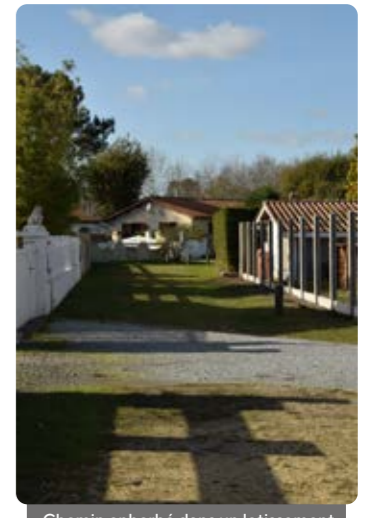
Chemin calcaire, ruisseau d'Andron



Trottoir enherbé dans un lotissement



Trottoir pavé devant le bureau de Poste



Chemin enherbé dans un lotissement

L'Académie française définit les **espaces verts** comme des « surfaces réservées aux arbres, à la verdure, dans l'urbanisme moderne ». Cette expression recouvre une large palette d'espaces considérés comme des espaces verts s'ils font l'objet d'un usage de « promenade » ou « espace vert » avéré comme les parcs, squares, accompagnements de bâtiments publics et de voiries, terrains de sport, espaces naturels, cimetières, etc.

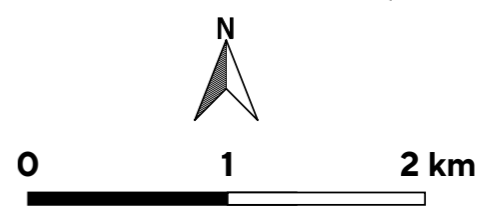
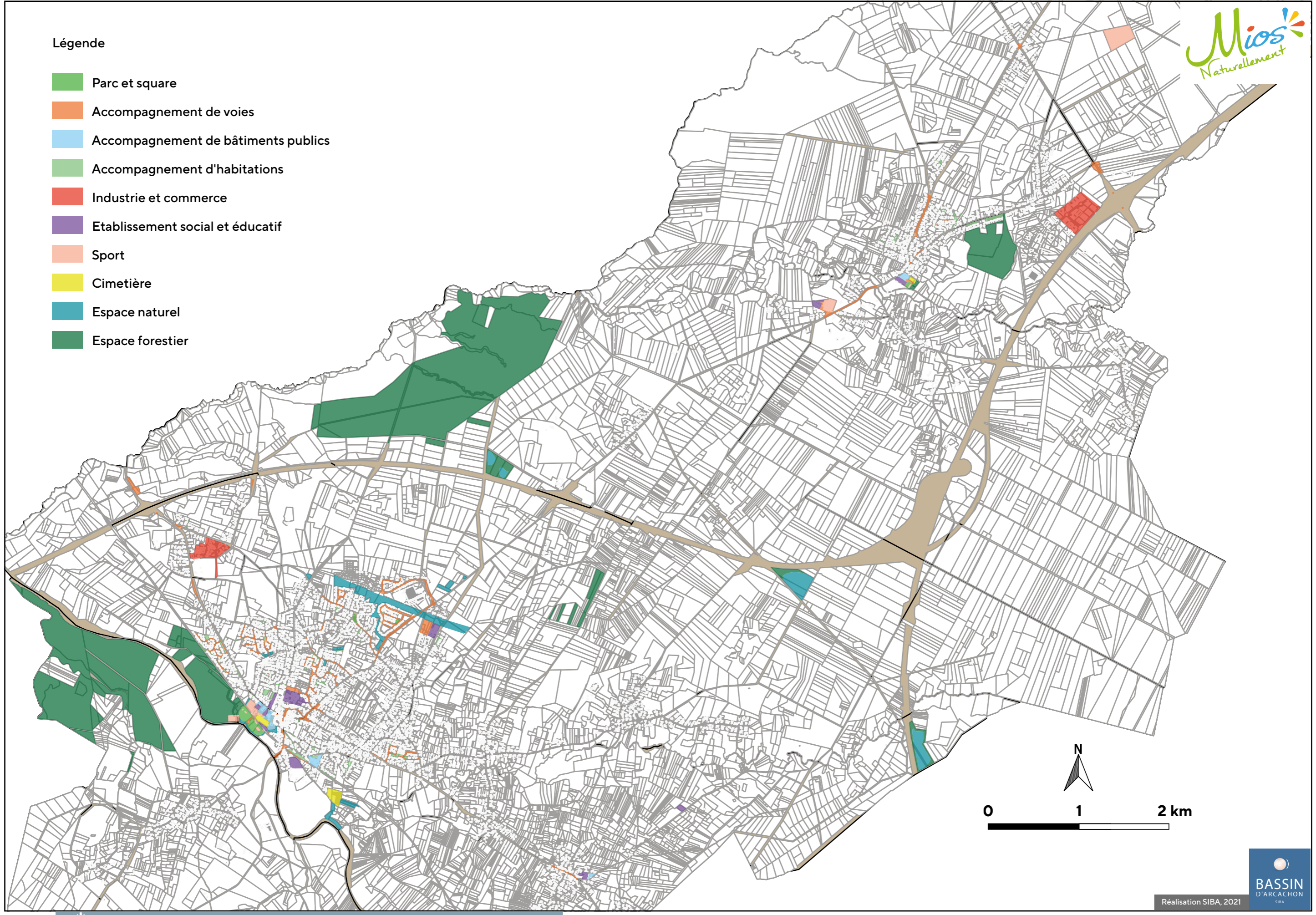
La forêt et les milieux naturels représentent la majeure partie de l'occupation du sol et prennent donc une place considérable par rapport à la part du territoire urbanisé (5,4 %; selon l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine *). Le relevé des différents espaces (réalisé sur la base de la classification de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) adaptée au contexte local, cartes ci-après, **ANNEXE4-CLASSIFICATION**

ASSOCIATION DES INGENIEURSTERRITORIAUX DE FRANCE) montre qu'à Mios, la proportion des espaces valorisés de manière décorative et horticole se trouve réduite par rapport aux espaces naturels et forestiers. Les espaces verts ornementaux et travaillés entourent principalement les bâtiments publics et sociaux-éducatifs, les parcs ou les sites aux fonctionnalités et entretiens très spécifiques comme les cimetières et les terrains de sports.

*<http://macommune.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/recherche/?commune=mios>

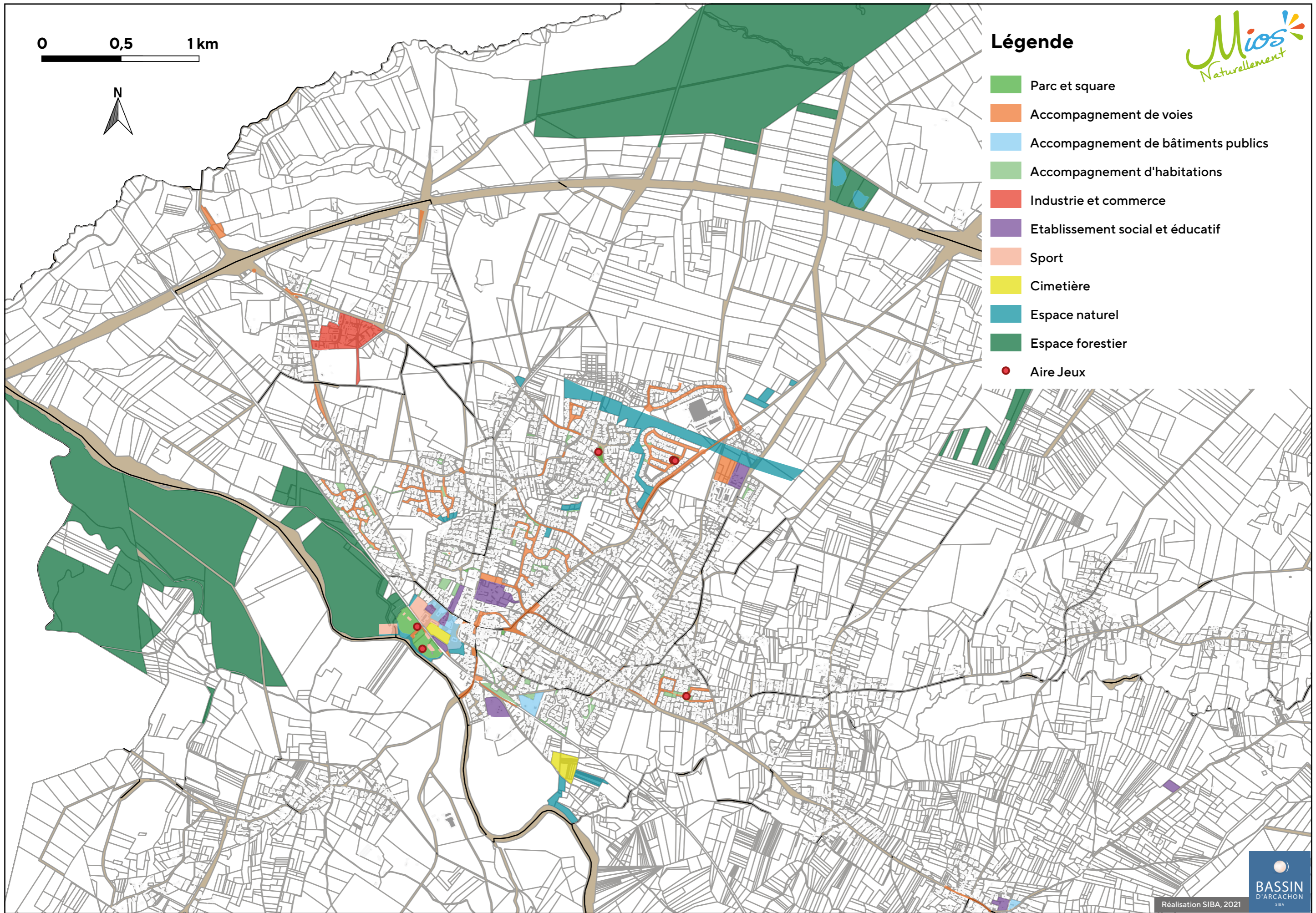
Légende

- Parc et square
- Accompagnement de voies
- Accompagnement de bâtiments publics
- Accompagnement d'habitations
- Industrie et commerce
- Etablissement social et éducatif
- Sport
- Cimetière
- Espace naturel
- Espace forestier

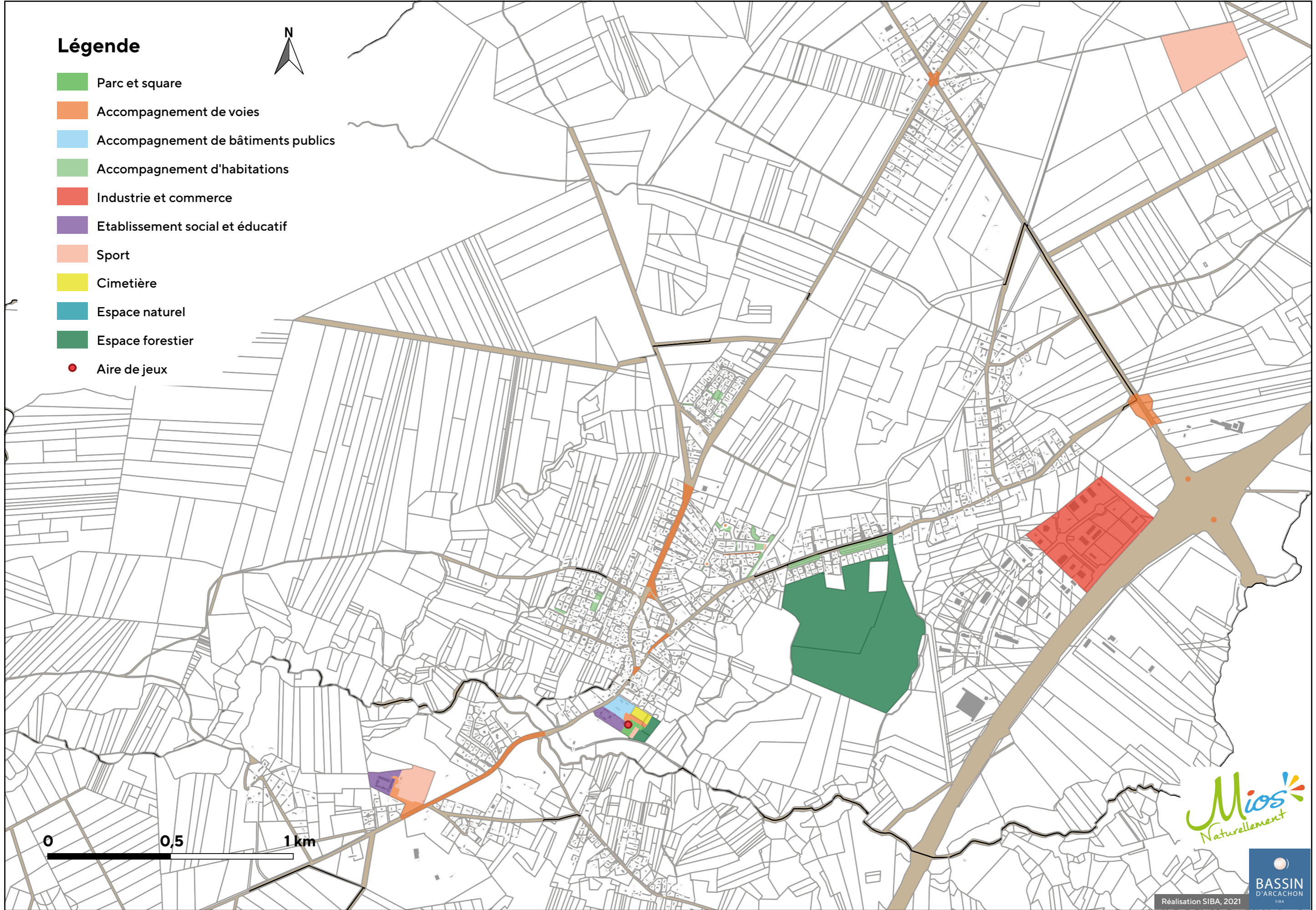


Classification des espaces verts communaux de Mios selon l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France

Réalisation SIBA, 2021



Classification des espaces verts communaux de Mios selon l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, zone Sud



Réalisation SIBA, 2021

Classification des espaces verts communaux de Mios selon l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France, zone Nord

2. DIAGNOSTIC DES MOYENS

A. MOYENS HUMAINS ET MISSIONS ASSOCIÉES

Les principaux services municipaux concernés par la gestion différenciée des espaces se répartissent les sites et les prestations de la manière suivante :

SERVICES	PERSONNEL	MISSIONS
ESPACES VERTS	1 responsable, 5 agents et 1 apprenti	Création et entretien des jardins, massifs, places, chemins et accompagnements de voirie (ronds-points, accotements aménagés et plantés, etc.); Tonte et entretien des haies et du patrimoine arboré (élagage); Entretien des terrains de sport, du cimetière et des écoles.
FAUCHAGE	2 agents	Entretien des accotements enherbés en agglomération et hors agglomération, bords de route, pare-feu, pistes forestières.
VOIRIE/LOGISTIQUE MANIFESTATION	1 responsable et 4 agents	Entretien des voiries (chaussée), curage de fossés, nettoyage général et mise en place des manifestations.

Les agents du service espaces verts créent (conception, plantation) et entretiennent tous les espaces jardinés ou non (tonte, désherbage, arrosage, paillage, etc.), s'occupent de l'élagage des arbres et de l'entretien des haies sur la voie publique et de la décoration florale.

Les services techniques font appel à un prestataire externe pour l'entretien des trottoirs et espaces verts de 14 lotissements communaux.

B. MOYENS TECHNIQUES

La technicité des moyens matériels doit être adaptée à l'entretien souhaité des espaces et aux changements de pratiques opérés. Le désherbage mécanique, par exemple, dépend de la composition du sol. Les services utilisent donc du matériel adapté à chaque surface, qu'elle soit perméable ou non.

Les moyens techniques dont dispose la commune de Mios sont recensés en [ANNEXE 5 – MATERIEL DU SERVICE ESPACES VERTS](#).

C. MOYENS FINANCIERS

La mise en place de la gestion différenciée n'a pas un budget spécifique, mais son coût est intégré aux budgets des services techniques.

3. LES CHOIX DE MIOS : DE L'ENTRETIEN À LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

A. LES CHOIX D'ENTRETIEN

La commune de Mios axe son travail sur le développement de diverses méthodes alternatives d'entretien respectueuses de l'environnement en lien avec la mécanisation du désherbage, la protection des sols et de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau, la diversification du fleurissement et la gestion durable des arbres.



MÉCANISER LE DÉSHERBAGE

L'arrêt de l'utilisation de méthodes chimiques de désherbage sur la commune, hors cimetières, date de 2014.

Aujourd'hui, les services techniques de Mios souhaitent laisser l'opportunité à un enherbement spontané de s'installer sur certains sites afin de raisonner l'entretien, souvent très compliqué notamment sur des sols perméables. Les agents ne passent plus que la débroussailleuse ou la tondeuse pour entretenir des espaces qui étaient auparavant traités chimiquement.

Le service espaces verts laisse également dans certaines circonstances la végétation se développer aux pieds de mobilier urbain et ambitionne la **diversification progressive sur 5 ans des haies ornementales présentes dans les lotissements**.



PROTÉGER LES SOLS ET LA BIODIVERSITÉ ASSOCIÉE

Le sol a pour rôle de faire fonctionner les écosystèmes naturels ou aménagés par l'homme. L'objectif de garantir la vie du sol (milieu et non support) passe par la sauvegarde des microbes, de la faune et des mycorhizes (Jault & Divo, 2013).

Les conséquences d'un sol trop travaillé ou laissé nu peuvent être importantes : libération du carbone emprisonné dans le sol, érosion du sol, perte de faune (bactéries, macrofaune, etc.), perte de capacité de rétention en eau entraînant une augmentation des besoins en arrosage, perte de la biodiversité associée et même mort du sol.

Sur Mios, plusieurs initiatives vont être mises en place afin de protéger les sols et leur biodiversité associée, dont le développement de la **tonte différenciée** et de la **fauche tardive**. Le fauchage tardif consiste à couper la végétation une à trois fois par an selon la nature de l'espace. Cependant, **des îlots non fauchés peuvent être maintenus pour offrir des zones de refuge pour la faune** (sources de nourriture hivernale, protection des insectes qui nichent sous terre comme les abeilles sauvages, etc.). La tonte différenciée consiste quant à elle à adapter la hauteur et la fréquence de tonte à un espace et son utilisation. Cette pratique permet de délimiter des îlots de végétation et d'en faciliter l'accès.

Ces deux méthodes donnent l'opportunité à la végétation locale de se développer, offrant ainsi des abris et zones d'alimentation potentiels pour la faune et permettant la régénération naturelle de ces espaces grâce à la montée en graine des plantes.

Ainsi, réduire la fréquence de tonte permet d'accroître une dynamique naturelle de reconstitution des différentes strates végétales, de favoriser ainsi la biodiversité, de préserver la ressource en eau, d'éviter le tassement des sols et de recréer des ambiances paysagères comme les prairies et les sous-bois.



PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU ET DIVERSIFIER LE FLEURISSEMENT



L'économie des ressources en eau représente un enjeu fort pour la commune afin de préserver l'environnement et la santé des végétaux, réaliser des économies financières et renforcer son exemplarité. Pour réduire la consommation en eau, la commune a déjà recours à des techniques économes comme le paillage du sol pour réduire l'évaporation, l'utilisation d'espèces végétales peu consommatrices en eau et la suppression de l'arrosage dans certaines zones. Les plantations en pots et jardinières ont également été réduites depuis plusieurs années.

Le service espaces verts souhaite aller plus loin dans la diversification du fleurissement à Mios en utilisant davantage de plantes vivaces et locales plus adaptées au climat.



Un fleurissement de vivaces pourra être envisagé sur certaines bandes techniques dont la fonction était jusqu'alors mal définie et l'entretien complexe. La commune a déjà mis en place cette initiative sur certains espaces bordant une piste cyclable.

Enfin, Mios ambitionne un objectif général de **réduction de l'arrosage et d'acceptation du jaunissement en ville d'ici 5 ans**. Pour cela, la commune prévoit notamment la réalisation d'un forage en centre-ville afin de substituer la ressource en eau utilisée jusqu'ici pour l'arrosage.



Cartographies des sites arrosés sur la commune de Mios en 2021 : centre-ville de Mios en haut, Lacanau de Mios au milieu et collège de Mios en bas



GÉRER DURABLEMENT LES ARBRES

Consciente que l'arbre joue un rôle essentiel dans son environnement local et qu'il participe au bien-être des habitants, la commune de Mios souhaite développer dans les années à venir une **gestion durable des arbres**. La municipalité a dans ce cadre constitué un **répertoire des arbres remarquables**. Elle souhaite également entamer un programme de **plantation d'arbres** d'essences locales (pins, chênes, arbousiers, tamaris, etc.) dans les années à venir. Les arbres seront accompagnés au cours des 3 à 5 premières années de leur implantation notamment en ce qui concerne l'arrosage.

D'autres objectifs sont affichés par la commune : définir les conditions d'autorisations d'abattage ainsi que le choix des essences locales à privilégier pour les plantations, la substitution d'un arbre coupé par une essence similaire si cet arbre est une essence locale ainsi que la préservation et la régénération des îlots boisés.

La commune ambitionne la régénération progressive et naturelle de certains espaces boisés notamment dans les lotissements. La régénération de ces espaces permettrait la restauration des continuités écologiques en ville.



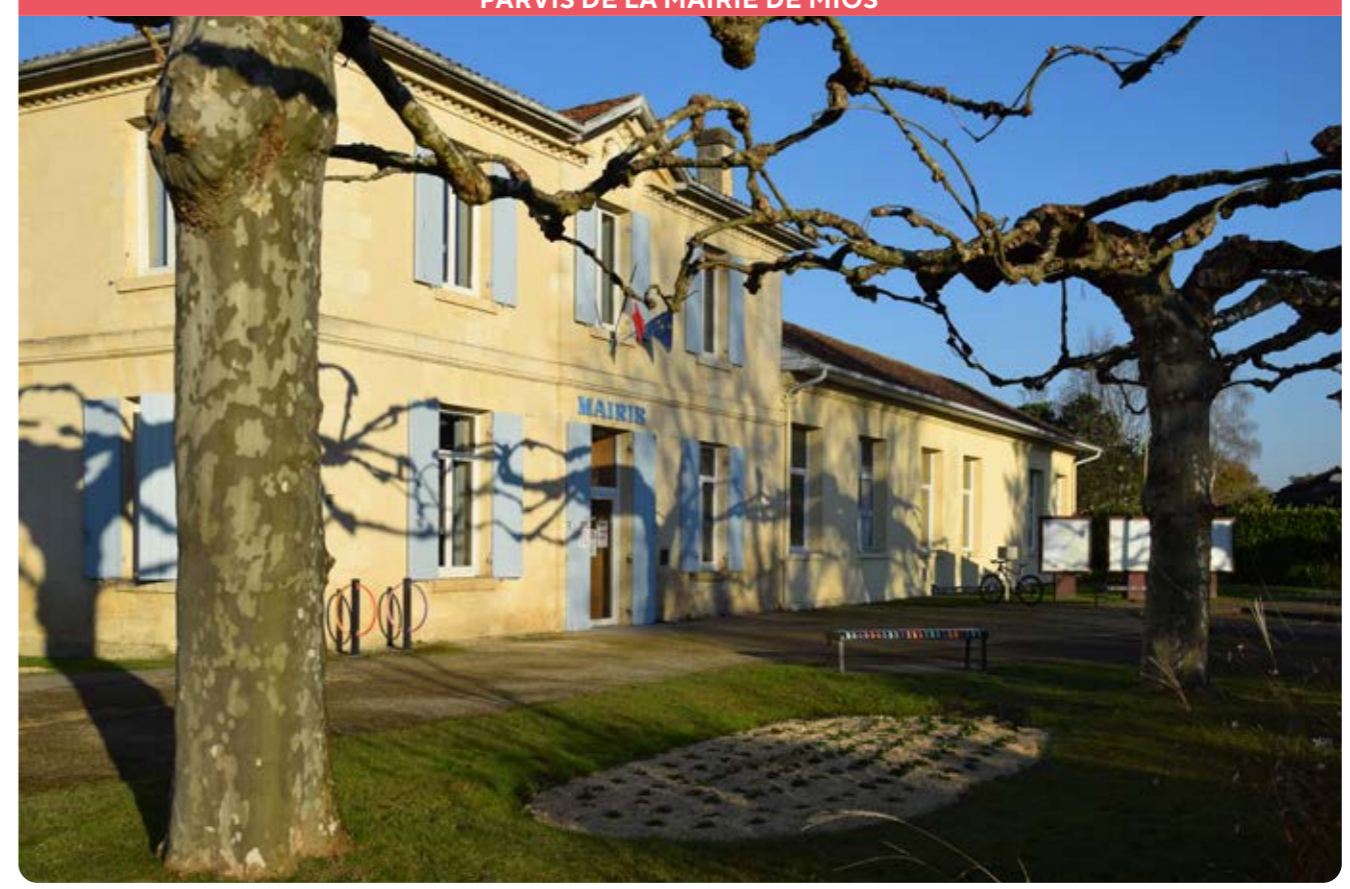
B. LES CODES QUALITÉS POUR L'ENTRETIEN : L'APPLICATION DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

L'inventaire qualitatif et quantitatif des sites, réalisé au préalable et de manière collective à Mios, constitue une étape fondamentale pour aboutir à une classification en codes « qualité d'entretien » dans ce plan de gestion. La finalité de chaque site a été définie, ainsi que leur potentiel d'accueil pour la biodiversité. La pertinence de changement de gestion sur chaque espace a également été évaluée. Trois codes ont été définis pour différencier les espaces en fonction de leur vocation, de leur situation, de leur usage (paysage et environnement) ainsi que des tâches d'entretien, de leur fréquence et période d'action, des techniques et du matériel utilisé.

CODE 1 - ESPACES FONCTIONNELS

Ce code traite des **espaces dont l'entretien est soutenu et régulier** (tontes fréquentes, désherbage et débroussaillage, arrosage automatique sur certains sites, etc.). Le fleurissement peut être horticole avec des plantes annuelles, mais la place est faite aux espèces vivaces moins gourmandes en eau. Ici, l'aspect esthétique et ornemental des plantes est favorisé afin de valoriser l'espace. La végétation spontanée est peu tolérée.

PARVIS DE LA MAIRIE DE MIOS



PARC BIRABEILLE (AIRE DE JEUX, PUMP TRACK, ETC.)



ABORDS DES AXES PRINCIPAUX - DÉPARTEMENTALE D3



ÉGLISE DE MIOS



TERRAINS DE SPORT - LACANAU DE MIOS



ÉCOLE LACANAU DE MIOS



PARC BÉNAU



CODE 1 - ESPACES FONCTIONNELS

Entretien / tâches associées	Période d'action	Fréquence	Service concerné	Techniques et matériels utilisés
PELOUSE				
Nettoyage général / ramassage des déchets	Toute l'année	Mars à novembre : 2-3 fois/semaine Décembre à février : 1 fois/semaine	Espaces verts	Ramassage manuel quand tonte
Ramassage des feuilles	Automne-hiver	2 fois/an et selon besoins	Espaces verts	Souffleur, aspirateur à feuilles, broyeur
Tonte	Mars à novembre	Toutes les 2-3 semaines selon les sites, finitions à chaque tonte	Espaces verts	Tondeuse tractée électroportative, débroussailluse, souffleur. Ramassage des déchets de tonte
Arrosage	Mai à octobre	Asperseur, tuyère : 4 fois/semaine Goutte à goutte : 1-2 fois/semaine	Espaces verts	Système d'arrosage enterré automatique (goutte-à-goutte, tuyère, asperseur)
MASSIFS FLORAUX : DE MOINS EN MOINS D'ANNUELLES				
Travail du sol	Avant plantation	2 fois/an	Espaces verts	Motobineuse
Amendements (fertilisation, etc.)	Printemps à automne	2 fois/an au moment de la plantation 1 fois/mois pour le fleurissement estival Bacs et jardinières : 2 fois par semaine l'été (un apport d'engrais divisé en deux)	Espaces verts	Engrais organique et minéral, terreau
Paillage	Printemps à automne	2 fois/an	Espaces verts	Paillis chanvre ou cailloux (1 fois à la plantation)
Désherbage	Printemps et automne	2 fois/an et selon besoins	Espaces verts	Manuelle, binette
Arrosage	Mai à octobre	Annuelle : 4 fois/semaine Vivace : 1 fois/semaine si besoin	Espaces verts	Système d'arrosage enterré automatique (goutte-à-goutte, tuyère, asperseur) ou arrosage manuel pour massifs hors-sol
Taille des vivaces	Printemps	1 fois/an	Espaces verts	Sécateur, cisaille
HAIES				
Taille	Début du printemps	1 à 4 fois/an selon les sites	Espaces verts	Taille-haie électroportatif, cisaille
ARBRES ET ARBUSTES				
Élagage et abattage	Automne ou selon besoin pour sécurité	1 fois/an pour platanes Selon besoins pour autres essences	Espaces verts	Traitement adapté aux essences, tronçonneuse, broyeur, location de nacelle
Paillage	À la plantation		Espaces verts	Paillage végétal
Arrosage	Pendant 3 à 5 ans après la plantation Ou en cas de sécheresse de mai à octobre	1 fois/semaine	Espaces verts	Arrosage manuel ou enterré automatique si possible
ABORDS DES AXES PRINCIPAUX (ACCOTEMENTS, PELOUSES, ETC.)				
Tonte	Mai à novembre	Toutes les 2 à 3 semaines, finitions 1 passage/2 tontes	Espaces verts	Tondeuse autoportée, débroussailluse, ramassage des déchets de tonte
Désherbage bande technique	Printemps	1 fois/an ou selon besoins	Espaces verts	Manuelle
Ramassage des feuilles	Automne-hiver ou pour la sécurité	1 à 2 fois/an et selon besoins	Espaces verts	Tondeuse, souffleur, aspirateur à feuilles
Fauchage	Mai à novembre	Centre-bourg Mios : 5 fois/an Lacanau de Mios : 2 fois/an	Fauche	Epareuse, tondobroyeur

CODE 2 - ESPACES DE TRANSITION

Ce code correspond à l'entretien des **espaces de transition**. Il y est modéré afin d'apporter un côté champêtre à la ville. L'objectif est de préserver des zones d'apparence naturelle pour permettre à la biodiversité de s'exprimer. Le besoin de fonctionnalité du site est tout de même maintenu pour les usages de loisirs et plein air. La nature est ainsi domestiquée, mais l'intervention humaine devient moins visible.

Aux endroits qui le nécessitent, la tonte est réalisée 8 à 12 fois par an environ, sans ramassage des tontes, ni des feuilles si possible, sauf pour raison de sécurité, afin de maintenir un paillis protecteur en particulier contre la sécheresse. Sur certains secteurs, la tonte devient moins fréquente afin de laisser la prairie sauvage se développer et ainsi favoriser le retour de la biodiversité. Des cheminements sont envisagés en fonction des situations. Une tonte des pourtours de la parcelle (pour des raisons de sécurité aux abords des voiries) ou du mobilier urbain reste possible.

LOTISSEMENTS



CODE 2 - ESPACES DE TRANSITION



PRAIRIE PARC BIRABEILLE



Entretien / tâches associées	Période d'action	Fréquence	Service concerné	Techniques et matériels utilisés
ESPACES ENHERBÉS / BOISÉS (PLACETTES ET CHEMINEMENTS DANS LOTISSEMENTS)				
Ramassage des déchets	Toute l'année	Pendant la tonte	Espaces verts ou prestataire	Ramassage manuel
Ramassage des feuilles	Automne-hiver	Selon besoins pour la sécurité	Espaces verts ou prestataire	Souffleur, aspirateur à feuilles
Tonte différenciée	Mars à novembre	8 à 12 fois/an sur les cheminements et accotements	Espaces verts ou prestataire	Tondeuse, pas de ramassage (mulching) sauf quand herbe trop haute ou très grasse
Fauchage tardif	Septembre/octobre (possibilité mars/avril)	1 fois/an ou selon besoins 2 fois par an avec passage en mars-avril (au cas par cas en fonction de l'évolution du site)	Espaces verts ou prestataire	Tondobroyeur
Débroussaillage le long des habitations	Mars à novembre	Finitions 1 fois/2 ou 1 fois/3 passages de tonte selon la saison	Espaces verts ou prestataire	Débroussailleuse
HAIES : RÉDUCTION PROGRESSIVE DES HAIES ORNEMENTALES				
Taille	Selon les besoins	1-3 fois/an en fonction des essences	Espaces verts ou prestataire	Taille-haie électroportatif, cisaille
ABORDS DES AXES SECONDAIRES (ESPACES ENHERBÉS, ACCOTEMENTS, RONDS-POINTS)				
Ramassage des déchets	Toute l'année pendant la tonte	Selon besoins	Espaces verts, fauche et prestataire	Ramassage manuel et tondeuse
Ramassage des feuilles	Automne-hiver	Selon besoins pour la sécurité	Espaces verts et prestataires	Souffleur, aspirateur à feuilles
Tonte différenciée	Mars à novembre	8 à 12 fois/an	Espaces verts ou prestataire (dans lotissement)	Tondeuse et tondobroyeur, pas de ramassage sauf quand herbe trop haute ou très grasse
Débroussaillage	Mars à novembre	Finitions 1 fois/2 ou 1 fois/3 passages de tonte selon la saison	Espaces verts ou prestataire (dans lotissement)	Débroussailleuse
Fauchage sur espaces enherbés hors lotissement	Mars-avril Septembre-octobre	2 fois/an	Espaces verts	Tondobroyeur
Fauchage bords de routes hors centre-bourg (ex : ronds-points)	Mai à novembre	3 fois/an	Fauche	Epareuse, tondobroyeur
ARBRES ET ARBUSTES				
Élagage et abattage	Automne ou selon besoin pour sécurité	1 fois/an pour platanes Selon besoins pour autres essences	Espaces verts	Taille avec respect de la forme naturelle et adapté à chaque essence
PAS D'ARROSAGE SAUF QUAND PLANTATION D'ARBRES				
PAS DE MASSIFS FLORAUX D'ANNUELLES				

CODE 3 - ESPACES NATURELS

Ce code correspond à l'entretien des espaces naturels où la biodiversité doit être privilégiée (proximité des cours d'eau, voies vertes, sous-bois, etc.). Sauf pour des raisons de sécurité, ces espaces sont laissés sans intervention humaine. Cependant, si nécessaire par endroits, Mios opte pour un fauchage tardif et une tonte différenciée, notamment autour du mobilier urbain.

Dans les espaces naturels, l'opportunité est donnée à la végétation locale de s'installer. Les îlots de verdure deviendront alors des abris et zones d'alimentation potentiels pour la faune et permettront une régénération naturelle de ces espaces grâce à la montée en graine des plantes. Sur ces secteurs, des cheminements piétons se créent naturellement, permettant ainsi d'éviter le piétinement et le tassement du sol en dehors de ces chemins et de préserver les prairies sauvages.

ZONE BOISÉE DERRIÈRE L'ÉGLISE DE MIOS



LAGUNE BROUSTÈRE



ÉCODOMAINE TERRES VIVES (ZONE QUI DISPOSE D'UN PLAN DE GESTION SPÉCIFIQUE)



BORDS DE LA LEYRE



COULÉE VERTE RUISSEAU D'ANDRON



CODE 3 - ESPACES NATURELS

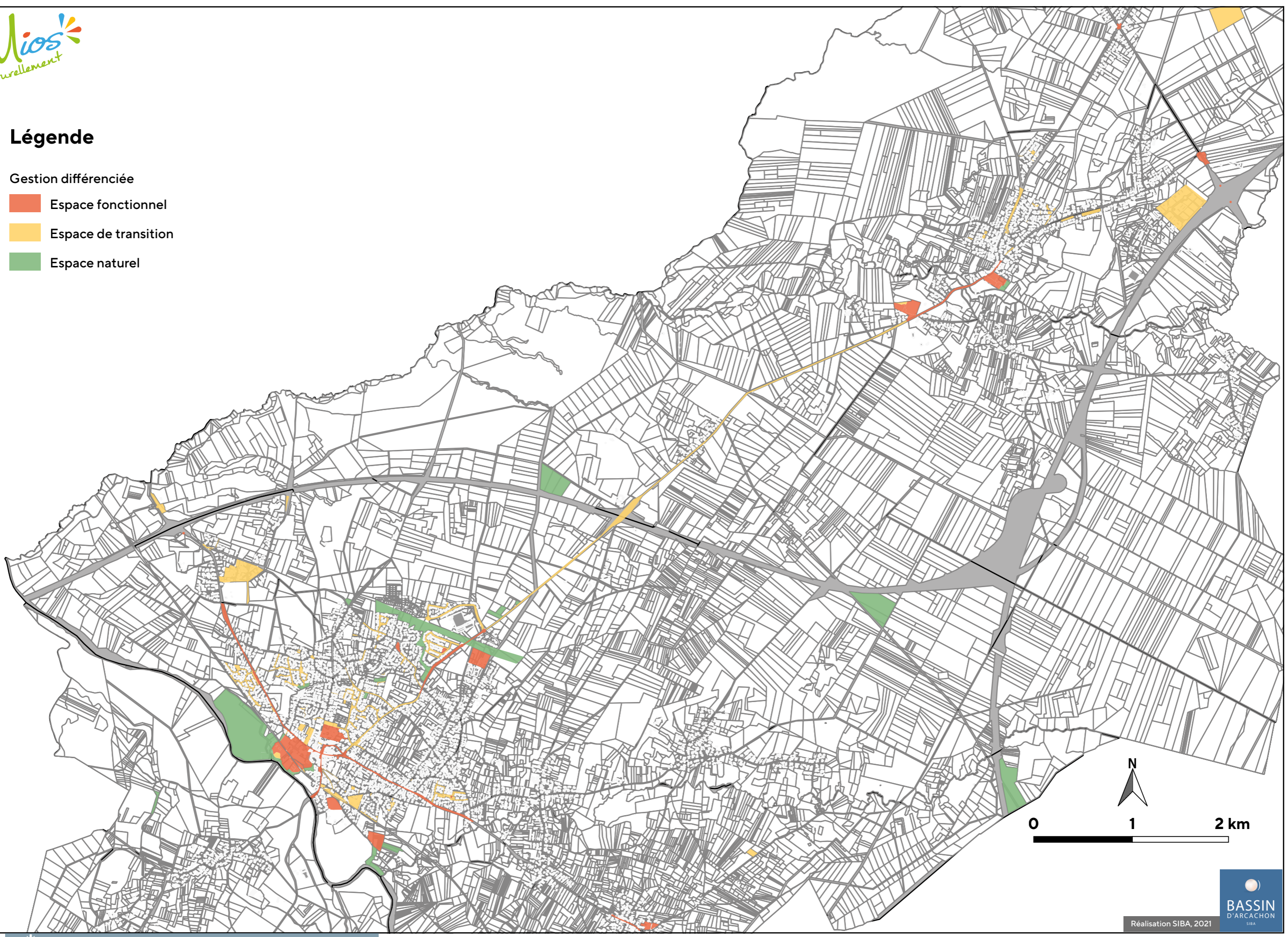
Entretien / tâches associées	Période d'action	Fréquence	Service concerné	Techniques et matériels utilisés
ESPACES LITTORAUX				
Ramassage des déchets	Toute l'année	Selon besoins	Services techniques	Manuelle
Élagage et abattage	Si besoin pour la sécurité	Si besoin pour la sécurité	Espaces verts	Taille adaptée à chaque essence et milieu Tests de résistance avant abattage (sélectif), conservation du bois mort quand possible
Fauche prairies	Automne (octobre)	Selon évolution du site	Espaces verts	Tondobroyeur selon nécessités et caractéristiques du site, pas de ramassage, laisser un minimum de 10 cm de hauteur de tige Conservation d'espaces non fauchés avec roulement une année sur l'autre pour offrir une zone de refuge aux espèces
Tonte différenciée	Mars à novembre	1 à 3 fois/an selon besoins passage dans les chemins délimités et autour du mobilier urbain	Espaces verts	Tondeuse, tondobroyeur, pas de ramassage
PAS DE RAMASSAGE DE FEUILLES SAUF SUR CHEMINEMENTS				

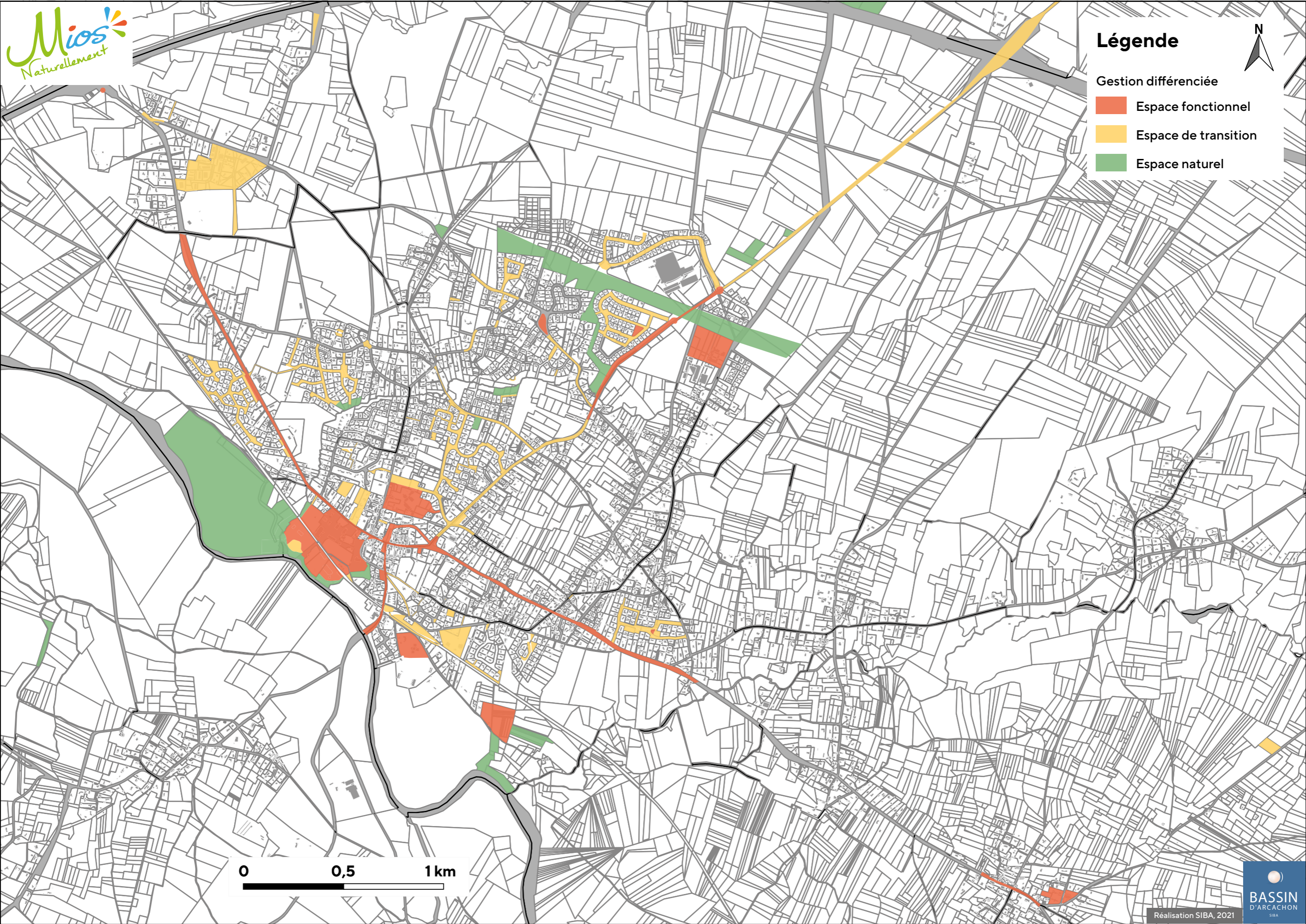
Pour chaque site, des fiches techniques permettent au service espaces verts de mettre en place le nouvel entretien ([VOIR ANNEXE 6 – EXEMPLES DE FICHES TECHNIQUES SITES](#)).



Légende

- Gestion différenciée
- Espace fonctionnel
 - Espace de transition
 - Espace naturel





Légende

- Gestion différenciée
- Espace fonctionnel
 - Espace de transition
 - Espace naturel



0 0,5 1km

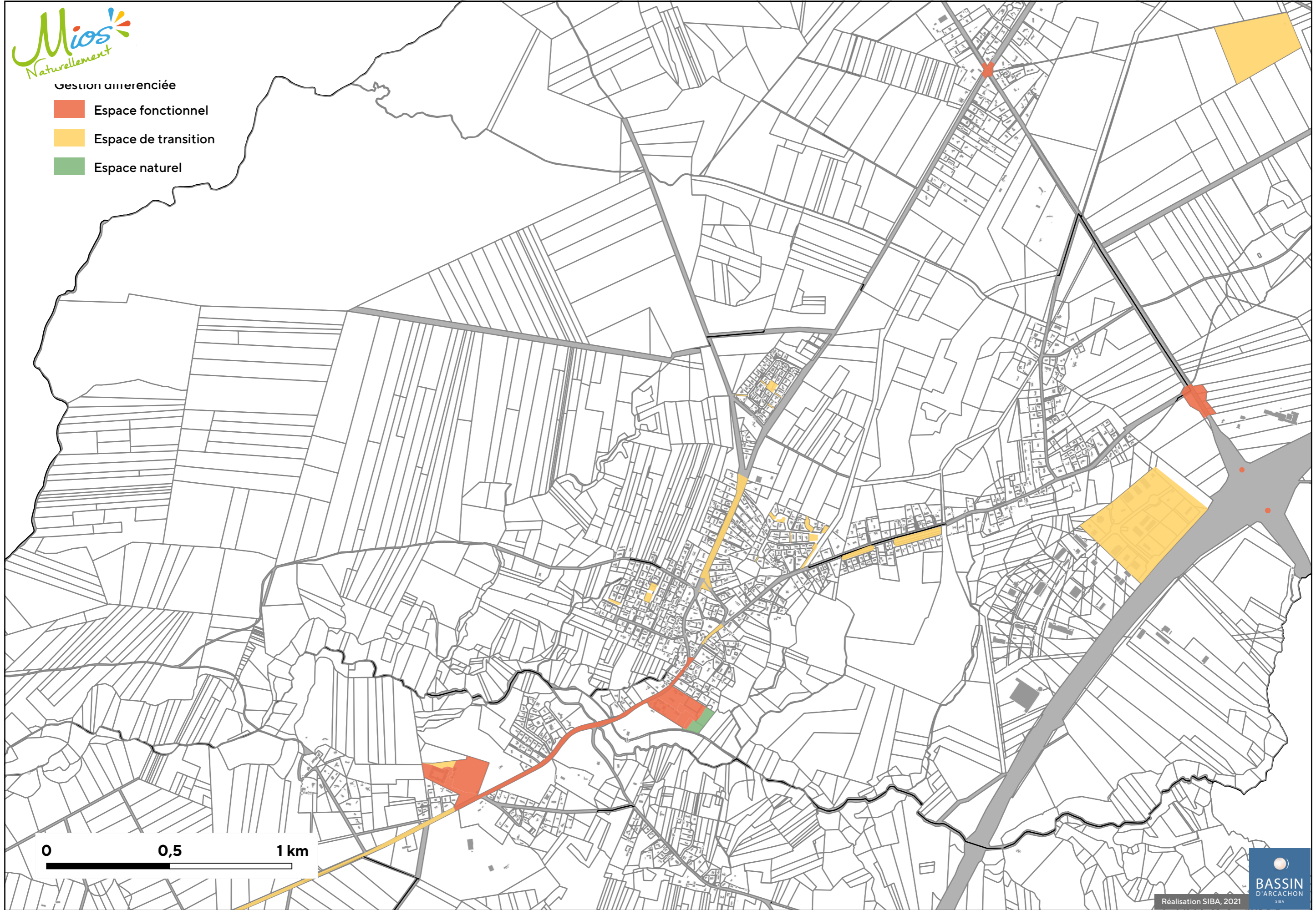
Réalisation SIBA, 2021





Gestion différenciée

- Espace fonctionnel
- Espace de transition
- Espace naturel



0 0,5 1 km

Réalisation SIBA, 2021



Classification en gestion différenciée des espaces verts de la commune de Mios, zone Nord

3 PARTIE

SUIVRE LES PRATIQUES ET SUSCITER L'ADHÉSION

Une fois l'inventaire des pratiques effectué et le choix de nouvelles méthodes adopté, le suivi de la mise en application permet de :

- **recenser** les pratiques effectivement mises en œuvre et évaluer leur pertinence,
- **constater** les évolutions (régénération des milieux, émergence de nouvelles espèces, nouveaux comportements de la part du public, économies de gestion des sites),
- **expliquer** et valoriser ces changements (communication, adhésion au projet, etc.),
- **relever** les difficultés et points faibles rencontrés dans l'application de ce plan de gestion pour ensuite l'améliorer ou le réorienter,
- **prendre** en compte et/ou inscrire de nouveaux aménagements ou actions.

De manière transversale, des actions de communication devront être développées, dans la continuité de ce qui a déjà été initié par la municipalité, pour que la population soit en mesure de comprendre les nouveaux choix de gestion, les accepte et les partage.

1. SUIVRE LES MÉTHODES DE GESTION DIFFÉRENCIÉE : QUANTIFIER LES ACTIONS

Le suivi des pratiques par le calcul d'indicateurs aspire à mesurer les retombées des nouveaux modes de gestion dans le temps. Année après année, le but sera de réajuster les moyens humains et les besoins en matériels, de vérifier l'opportunité des objectifs et de revalider l'appartenance des sites à une classe d'entretien. L'évaluation de la progression de la gestion différenciée sur Mios pourra être effectuée en suivant l'avancée des actions définies dans ce plan de gestion. Le tableau ci-dessous récapitule ces différentes actions qui pourraient être intégrées dans un indicateur de suivi :

- **NON** (correspondant à un usage ou tâche qui n'est pas encore abordé ou mis en place);
- **OUI EN PARTIE** (correspondant à un usage ou tâche qui commence à prendre de l'ampleur, mais n'est pas appliqué systématiquement);
- **OUI EN TOTALITÉ** (correspondant à un usage ou tâche bien ancré dans la commune).

THÉMATIQUES	ACTIONS	ÉTAT D'AVANCEMENT		
		NON	OUI EN PARTIE	OUI EN TOTALITÉ
Générale	Mettre en place la gestion différenciée à Mios			
Mécaniser le désherbage	Laisser l'opportunité à un enherbement spontané de s'installer sur certains sites			
	Laisser la végétation se développer aux pieds de certains mobiliers urbains			
	Diversification progressive sur 5 ans des haies ornementales présentes dans les lotissements			
Protéger les sols et la biodiversité	Développer la tonte différenciée et la fauche tardive			
	Sur les endroits fauchés, maintenir des îlots non fauchés pour offrir des zones de refuge pour la faune			
Préserver la ressource en eau	Mettre en place un paillage systématique			
	Réduire l'arrosage et favoriser l'acceptation du jaunissement en ville d'ici 5 ans			
	Réaliser un forage en centre-ville			
Diversifier le fleurissement	Utiliser davantage de plantes vivaces et locales plus adaptées au climat			
Gérer durablement les arbres	Réaliser un répertoire des arbres remarquables de la commune			
	Définir les conditions d'autorisations d'abattage			
	Définir le choix des essences locales à privilégier			
	Substituer un arbre coupé par une essence similaire si cet arbre est une essence locale			
	Préserver des îlots boisés			
Communication	Planter des arbres dans les années à venir avec arrosage les premières années			
	Communiquer et sensibiliser sur la démarche			

3

2. SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA BIODIVERSITÉ

« La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. La biodiversité est au cœur de nos vies. Les milieux naturels et les espaces végétalisés dans les villes structurent nos paysages et améliorent notre cadre de vie, nous offrant autant de lieux pour se ressourcer, se promener, s'émerveiller... » *

La biodiversité est une part importante du patrimoine des miassois et constitue le socle de la qualité de vie recherchée sur le Val de L'Eyre et le Bassin d'Arcachon. Cependant, évaluer efficacement une notion aussi riche est complexe. Ainsi, plusieurs indicateurs de biodiversité existent. Beaucoup ont été développés à différentes échelles, pour des territoires distincts (planète, ville, emprise au sol d'une entreprise, etc.) et pour des objectifs variés (communication, aide à la décision, évaluation de performances environnementales, etc.). La mixité des milieux présents sur le territoire de Mios per-

met d'accueillir une biodiversité locale riche de sa diversité. Beaucoup de données ont été capitalisées par l'Atlas de la biodiversité réalisé par le PNRLG. Le changement de pratiques pourra donner lieu à de nouveaux inventaires pour mesurer l'évolution de la biodiversité locale dans les années à venir, notamment sur les sites où la gestion par les services communaux à évoluer. Ce travail pourra être valorisé auprès des habitants, des scolaires, des aménageurs et professionnels des espaces verts et jardins afin de partager cette culture commune et de renforcer la conscience écologique de chacun.

3. COMMUNIQUER POUR FÉDÉRER

La communication sur les nouveaux modes de gestion des espaces verts et des linéaires de voiries constitue l'un des piliers de la réussite de la gestion différenciée. En effet, cette mutation impose des changements de regards et d'habitudes, aussi bien pour ceux qui la mettent en œuvre que pour ceux qui l'observent.

La presse locale a été mobilisée par le SIBA pour évoquer cet engagement territorial. À cette occasion, le SIBA a présenté un film expliquant les principes fondateurs de la gestion différenciée et son objectif final : préserver les milieux et la qualité de l'eau du Bassin d'Arcachon¹ (voir extrait de l'article ci-dessous paru dans le journal Sud-Ouest le 08/12/2020).

Les perceptions de la nature, ainsi que les notions de « propre » et de « sale », sont très subjectives. Il est donc important de pouvoir expliquer au grand public les choix de gestion, surtout lorsque ceux-ci risquent de bouleverser l'image classique de la nature en ville. Pour ce faire, un travail de fond doit être réalisé auprès des habitants pour qu'ils intègrent cette représentation plus sauvage de la nature qui les entoure. Plusieurs actions pour sensibiliser et éduquer ont déjà été mises en place par la commune de Mios et le SIBA.



Sur le territoire du Bassin d'Arcachon, le SIBA, au titre de ses compétences, est positionné comme chef de file de la démarche « zéro pesticide ». Une vidéo de sensibilisation a été produite et un logo commun, porteur de ce message, a été élaboré au sein de sa commission environnement et diffusé dans les communes (magazines des communes, etc.).



* source www.ecologie.gouv.fr
¹ <https://www.siba-bassin-arcachon.fr/qualite-de-l-eau/zero-pesticide>

Le **magazine municipal** sera le vecteur d'une communication sur la gestion différenciée, sur l'évolution du paysage qui en découle et les bienfaits attendus. Régulièrement, de nouveaux articles mettront en avant le paysage d'un site, son entretien particulier et les avantages de ce dernier, notamment en ce qui concerne la biodiversité locale.



Des nouveaux panneaux de sensibilisation

La Municipalité favorise la biodiversité dans l'aménagement de ses espaces verts en utilisant des végétaux d'origine sauvage et locale.

Rue de Ganadure, de nouveaux panneaux ont été posés par les services techniques afin de sensibiliser sur les plantations en cours.



La ville de Mios publie régulièrement sur les initiatives de gestion écologique instaurées comme sur la plantation de végétaux sauvages et locaux (Mios le Mag n° 23). La commune présente également ses initiatives en faveur de l'environnement sur son site Facebook..

Les changements de gestion d'un site peuvent générer des incompréhensions de la part de la population. Comme déjà effectué par la commune, des **panneaux pédagogiques** pourront être disposés afin d'expliquer les différentes formes de gestion et techniques d'entretien choisies par la municipalité (fauche tardive, régénération de la forêt, enherbement naturel, etc.), ainsi que leurs bénéfices, en particulier lors de changements de pratiques sur certains sites sensibles.



La commune souhaite également créer une rubrique sur son site internet spécifiant la gestion choisie et appliquée par quartier afin que les habitants puissent connaître l'entretien défini autour de leur habitation et en ville.

Enfin, la **sensibilisation des plus jeunes** au travers d'interventions dans les écoles de Mios reste une étape pédagogique fondamentale pour évoluer vers un changement de regard sur le paysage urbain.

CONCLUSION

À l'instar de tout écosystème, la nature urbaine offre des biens et services et constitue le refuge d'une biodiversité riche et souvent insoupçonnée. Elle participe en particulier au bien-être des individus et à la régulation des risques et nuisances comme la mauvaise qualité de l'air et les épisodes caniculaires. La protection de la biodiversité en ville constitue une réelle préoccupation pour les institutions.

La municipalité et ses services s'engagent depuis plusieurs années à améliorer non seulement le cadre de vie des habitants de Mios, mais aussi à garantir la qualité des ressources naturelles, du paysage et de la biodiversité communale locale.

Basée sur le principe du « zéro pesticide », la gestion différenciée propose ainsi des solutions de gestion adaptées à chaque espace vert communal. Cette méthodologie intègre des objectifs environnementaux, sociaux, économiques et culturels ambitieux.

Ce plan de gestion différenciée **formalise les démarches déjà entreprises par la commune de Mios et acte les objectifs futurs de gestion** sur des thématiques comme la mécanisation du désherbage, la diversification du fleurissement, la gestion de la ressource en eau et la gestion durable des arbres. Une veille permettra par ailleurs de continuer à améliorer les pratiques au fur et à mesure des solutions qui pourront être proposées.

Ce document constitue une feuille de route nécessaire pour répondre à la fois à l'évolution de la législation et à une volonté politique locale ambitieuse sur la préservation de l'environnement de la commune.

Sa mise en œuvre nécessite un important volet de sensibilisation auprès de la population pour expliquer la démarche, faire adhérer les habitants à cette nouvelle gestion et au changement des paysages urbains qu'elle induit. L'objectif à terme est de les amener à employer ces méthodes sur leurs espaces privés.

BIBLIOGRAPHIE

- Auby I., Bocquené G., Quiniou F., Dréno J.P., 2007. **État de la contamination du Bassin d’Arcachon par les insecticides et les herbicides sur la période 2005-2006. Impact environnemental.** Rapport Ifremer, 108 p. <http://archimer.ifremer.fr/doc/00000/2398>
- Auby I., Bost C.A., Budzinski H., Dalloyau S., Desternes A., Belles A., Trut G., Plus M., Pere C., Couzi L., Feigne C., Steinmetz J., 2011. **Régression des herbiers de zostères dans le Bassin d’Arcachon : état des lieux et recherche des causes.** Rapport Ifremer, 195 p. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00054/16507>
- Auby I., Maurer D., 2004. **Étude de la reproduction de l’huître creuse dans le Bassin d’Arcachon.** Rapport Ifremer, 203 p. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00040/15145>
- Bouchet J.M., Deltreil J.P., Manaud F., Maurer D., Trut G., 1997. **Étude intégrée du Bassin d’Arcachon.** <https://archimer.ifremer.fr/doc/00081/19254>
- Budzinski H., Tapie N., Belles A., 2011. **REseau Pesticides Bassin d’Arcachon Action 2 : Quantification de la présence. Résultats des analyses chimiques sur prélèvements ponctuels 2010.** Rapport Université Bordeaux 1, 15 p.
- Gamain P., 2016. **Impact des polluants et du changement climatique sur les capacités de reproduction et le développement embryo larvaire de l’huître creuse Crassostrea gigas dans le Bassin d’Arcachon. Milieux et Changements globaux.** Thèse, Université de Bordeaux.
- Jault F., Divo A., 2013. **Traité d’écopaysage. Gestion écologique des parcs, jardins, et paysages. Production de biodiversité.** 214 p.
- Office National des Forêts, 2014. **La forêt dunaire, l’Homme et la ville : guide de gestion durable des boisements urbains et périurbains du littoral aquitain.** 92 p.
- Parc naturel régional des landes de Gascogne, 2015a. **Atlas de la biodiversité de Lanton.** 99 p.
- Parc naturel régional des landes de Gascogne, 2015 b. **Guide pratique à l’usage des collectivités pour la mise en place de la Trame Verte et Bleue à l’échelle locale.** Commune de Lanton. 65 p.
- Plus M., Maurer D., Stanisiere J.Y., Dumas F., 2006. **Caractérisation des composantes hydrodynamiques d’une lagune mésotidale, le Bassin d’Arcachon.** Rapport Ifremer, 54 p. <https://archimer.ifremer.fr/doc/00000/2352>
- REPAR, 2012. **Étude sur les pratiques phytosanitaires sur les bassins versants alimentant le Bassin d’Arcachon – Annexe : Enquête auprès des communes (Zones Non Agricoles).** Syndicat Intercommunal du Bassin d’Arcachon, 12 p.

SITOGRAPHIE

- **COMPAMED ZNA (COMPARAISON DES MÉTHODES DE DÉSHÉRBAGE UTILISÉES EN ZONES NON AGRICOLES)** [2020].
Disponible sur : <http://www.compamed.fr>
- **FÉDÉRATION RHÔNE-ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE** [2020].
Disponible sur : <http://www.frapna-zeropesticide.fr>
- **GUIDE TECHNIQUE** [2020].
Disponible sur : <http://www.biodiversiteetbati.fr/sommaire2.htm>
- **INSTITUT DE L’AGRICULTURE ET DE L’ALIMENTATION BIOLOGIQUE** [2020].
Disponible sur : <http://www.itab.asso.fr/index.php>
- **INVENTAIRE NATIONAL DU PATRIMOINE NATUREL** [2020].
Disponible sur : <http://inpn.mnhn.fr/informations/biodiversite/definition>
- **VILLE DE MIOS** [2021].
Disponible sur : <https://www.villemios.fr>
- **MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** [2020].
Disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr>
- **RECHERCHES SUR LE « ZÉRO PHYTO » ET LES ALTERNATIVES AU DÉSHÉRBAGE CHIMIQUE** [2020].
Disponible sur : <http://www.plante-et-cite.fr>
<https://www.ecophyto-pro.fr>
- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU BASSIN D’ARCACHON** [2021].
Disponible sur : <https://www.siba-bassin-arcachon.fr>

LEXIQUE

A

Amendement : moyen d'améliorer la terre sur le plan physique (structure). Il ne faut pas confondre avec un apport d'engrais. Du fumier, de la tourbe, du terreau, du sable, parfois de la chaux peuvent être utilisés.

B

Biodiversité : terme désignant la variété et la diversité des espèces vivantes (micro-organismes, végétaux, animaux) occupant un milieu.

G

Gestion différenciée : gestion du patrimoine qui consiste à adapter l'entretien des espaces en fonction de leur nature, de leur situation et de leur usage.

H

Horticole : se dit d'une plante sélectionnée pour son aspect esthétique. Ces variétés peuvent avoir été obtenues à partir d'espèces locales, à travers des sélections successives, et sont souvent le résultat de croisements génétiques.

M

Mulchage et paillage : opération consistant à recouvrir le sol, au pied des plantes cultivées, avec des matières végétales opaques, mais laissant passer l'air et l'eau. Cette pratique protège la structure de la terre et limite les pertes d'eau et la croissance des mauvaises herbes. On distingue le paillage horticole (coco, lin, cacao, etc.) du mulchage effectué avec un broyat de déchets verts.

P

Produit phytosanitaire ou phytopharmaceutique : préparation destinée à protéger les végétaux et les produits de culture. Ces produits font partie des pesticides, qui regroupent également les biocides et les antiparasitaires à usage humain et vétérinaire. L'utilisation des produits phytopharmaceutiques est destinée à protéger les végétaux ou les produits végétaux contre tous les organismes nuisibles ou à prévenir leur action, exercer une action sur les processus vitaux des végétaux (dans la mesure où il ne s'agit pas de substances nutritives), assurer la conservation des produits végétaux, détruire les végétaux indésirables, et freiner ou prévenir une croissance indésirable des végétaux.

PHOTOTHÈQUE

Photo édito : ville de Mios

Autres photos du document : Magali Lucia, SIBA, 2020-21

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche d'identité du Bassin d'Arcachon [P.56](#)

Annexe 2 : Fiche sur les produits phytopharmaceutiques [P.58](#)

Annexe 3 : Fiche REMPLAR [P.60](#)

Annexe 4 : Classification de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France [P.61](#)

Annexe 5 : Matériel du service espaces verts [P.67](#)

Annexe 6 : Exemples de fiches techniques sites [P.68](#)

FICHE D'IDENTITÉ DU BASSIN D'ARCACHON

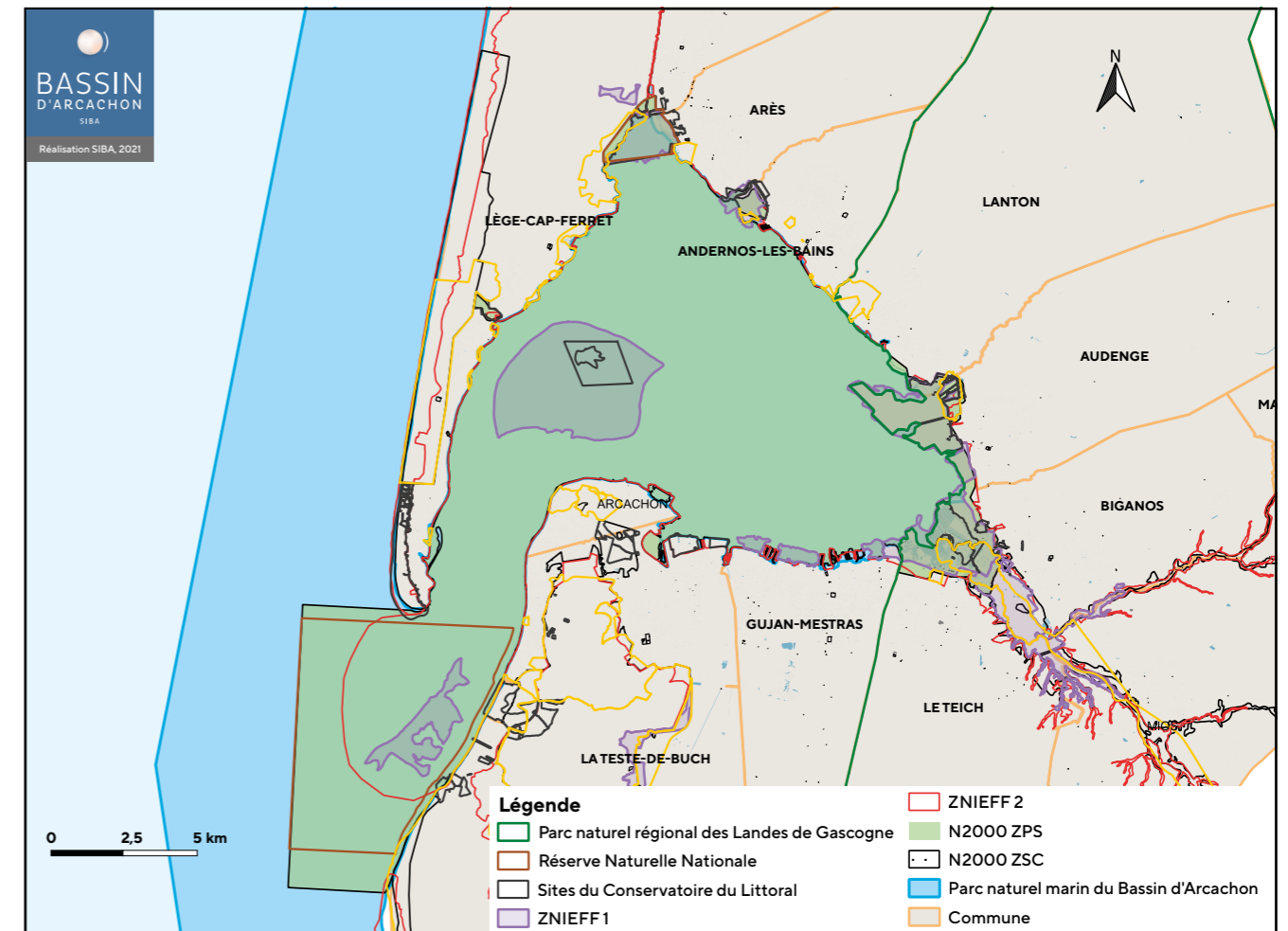
Le Bassin d'Arcachon présente un patrimoine naturel, paysager et culturel extraordinaire. Il est le support de nombreuses activités professionnelles ou de loisirs, facteur d'attractivité.

Ses divers habitats assurent des fonctions écologiques essentielles : zones de reproduction, de nurserie, de reposoir, productions biologiques, drainage des eaux, piège à sédiments, recyclage de la matière, etc. Le Bassin représente également un lieu de passage qui permet à de nombreuses espèces de réaliser leur cycle de vie en mer.

Pour le préserver, différents outils de protection ont été mis en place :

- Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, d'une superficie de 315 000 hectares, incluant le principal affluent du Bassin : la Leyre;
- La Réserve ornithologique du Teich, d'une superficie de 120 hectares, accueillant près de 263 espèces d'oiseaux sauvages;
- Deux Réserves Naturelles Nationales : celle du Banc d'Arguin (1972), créée pour protéger notamment la colonie de sternes caugek, et celle des Prés salés d'Arès et de Lège-Cap Ferret (1983) de 200 hectares;
- Le Conservatoire du Littoral qui a acquis près de 10 % du rivage : les dunes du Cap Ferret, la dune du Pilat, la conche de Saint Brice (sur Andernos-les-Bains), les quatre Prés salés d'Arès, les Réservoirs de Pirailan, l'île aux oiseaux, le domaine de Certes (Audenge), le domaine de Graveyron (Lanton), l'île de Malprat (Biganos), le Port des Tuiles (Biganos) et le domaine de Fleury (Le Teich);
- Plusieurs Espaces Naturels Sensibles de la Gironde;
- Deux sites Natura 2000 : FR7200679 - Bassin d'Arcachon et Cap Ferret et FR7212018 - Bassin d'Arcachon et Banc d'Arguin;
- Le Grand Site de la dune du Pilat, l'île aux Oiseaux et le domaine de Graveyron sont les trois Grands Sites classés du Bassin d'Arcachon. Le classement d'un site est une protection forte au niveau national, ce qui n'exclut ni sa gestion ni sa valorisation;
- Plusieurs ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) donc les ZNIEFF Bassin d'Arcachon, Île aux oiseaux, Banc d'Arguin, Prés salés de la côte sud du Bassin d'Arcachon, etc.;
- Divers outils, notamment d'urbanisme, ont également une influence sur la protection des espaces naturels. La loi du 3 janvier 1986 sur l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral, les Plans de Prévention des Risques (PPR), le SCOT, les trois SAGE : Leyre, cours d'eau côtiers et milieux associés, Étangs littoraux Born et Buch et Lacs Médocains et le SAGE Nappes profondes de Gironde.

Le dernier outil en date est la création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon (2014) qui couvre 435 km² d'espace marin. Il s'étend sur la totalité du domaine public maritime à l'intérieur du Bassin. Au large, vers l'ouest, le parc comprend l'ouvert du Bassin et va jusqu'aux trois milles nautiques. Le parc a pour objectif la connaissance et protection du milieu marin ainsi que le développement durable des activités maritimes, en concertation avec les différents acteurs du territoire.



Le Bassin d'Arcachon est une lagune semi-fermée soumise à d'importants échanges d'eau avec l'océan : en moyenne 400 millions de m³ rentrent et sortent au cours d'un cycle de marée (Plus et al., 2006). Toutefois, du fait de l'étroitesse de son embouchure, le temps de renouvellement de ses eaux est assez long : entre 13 et 18 jours (en fonction des vents et du débit des rivières). Le Bassin est également soumis à des suppléments d'eau douce depuis ses tributaires estimés à environ 3,45 millions de m³ par jour (Bouchet et al., 1997). La Leyre en particulier est responsable de 4/5^{ème} des apports. Le reste est véhiculé par les pluies à hauteur de 13 % et la nappe phréatique pour environ 8 % (Gamain, 2016). Ces apports multiples rendent le Bassin d'Arcachon particulièrement vulnérable aux rejets liés aux activités humaines présentes sur le plan d'eau et au niveau des bassins versants.

FICHE SUR LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Les produits phytopharmaceutiques sont des préparations destinées à protéger les végétaux et les produits de culture. Ils font partie de la famille des pesticides, qui regroupent également les biocides et les antiparasitaires à usage humain et vétérinaire.



Produit Formulé
Pesticide vendu dans le commerce
(nom commercial)



Substance(s) active(s)
Matière chimique qui agit
pour obtenir l'effet désiré



Adjuvant(s)
Additifs améliorant les performances
et facilitant l'application d'un produit

De façon générale, la substance active d'un produit phytopharmaceutique doit toujours être approuvée au niveau européen. Le produit composé de cette substance doit par la suite être autorisé au niveau national par la délivrance d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM).

Par exemple en 2017, le glyphosate a obtenu son AMM en France **seulement pour les trois prochaines années**, suite à l'autorisation donnée à sa substance active par l'Union européenne, pour cinq ans. Il reste ainsi toujours possible pour un pays d'interdire une matière active autorisée en Europe.

Quels sont les produits phytopharmaceutiques interdits ?

Tous les produits phytopharmaceutiques sont interdits à l'exception :

- Des produits de biocontrôle ;
- Des produits utilisables en agriculture biologique ;
- Des produits à faible risque, lorsqu'ils bénéficient d'une AMM nationale pour un usage dans les jardins, espaces verts ou infrastructures.

Le règlement européen définit l'approbation, la mise sur le marché des substances actives selon leurs origines et dangerosité. Au niveau national, la France autorise la mise sur le marché et sous-catégorise les substances autorisées : les substances de base, les produits à faible risque, les produits de biocontrôle, les produits autorisés en agriculture biologique et les autres produits phytopharmaceutiques chimiques de synthèse.

Qu'est-ce qu'une substance de base ?

Les substances de base sont des substances principalement non utilisées comme des produits phytopharmaceutiques, mais qui sont utiles pour la protection des végétaux. Ces substances ne sont pas

préoccupantes (sans effet néfaste sur la santé humaine, animale ou l'environnement) et leur destination principale n'est pas d'être utilisée à des fins phytosanitaires. Elles ne nécessitent pas d'AMM, mais doivent être réservées à un usage précis.

Qu'est-ce qu'un produit à faible risque ?

Un produit à faible risque est catégorisé en tant que tel car ses substances actives ne sont ni cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction, ne font pas des produits chimiques sensibilisants, toxiques, explosifs, corrosifs, persistants, réputés perturbateurs endocriniens, à effets neurotoxiques ou immunotoxiques.

Qu'est-ce qu'un produit de biocontrôle ?

Les produits de biocontrôle sont définis à l'article L. 253-6 du code rural et de la pêche maritime comme *des agents et des produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures*. Ils comprennent les macroorganismes (qui ne sont pas considérés comme phytosanitaires), les produits phytopharmaceutiques

renfermant des microorganismes, des médiateurs chimiques comme les phéromones et des substances naturelles (origine végétale, animale ou minérale). Le biocontrôle peut être à la fois un produit d'origine naturelle ou de synthèse. Il nécessite une AMM pour pouvoir être utilisé.

Qu'est-ce qu'un produit utilisable en agriculture biologique ?

Ces produits sont autorisés en production biologique pour lutter contre les ravageurs et les maladies. Ils ont besoin d'une AMM et sont inscrits sur une liste officielle des substances autorisées sur un règlement européen.

Qu'est-ce qu'un produit biocide ?

Un produit biocide ne constitue pas un produit phytopharmaceutique. Il est destiné à lutter contre les organismes nuisibles à la santé humaine ou animale ou à protéger les matériaux naturels ou manufacturés (ex : insecticide contre les termites). Ce sont des produits aussi soumis à une AMM biocide en France. Pour être utilisés, certains produits nécessitent l'obtention du Certibiocide.

RÉCAPITULATIF DE LA RÉGLEMENTATION VIS-À-VIS DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Réglementation	Produits exemptés
Interdiction de publicité commerciale, sauf dans les points de distribution et la presse réservés à des utilisateurs professionnels	Produits de biocontrôle Substances de base
Interdiction d'accès en libre-service à des utilisateurs non professionnels	
Taxe sur les produits phytosanitaires bénéficiant d'une AMM ou permis commerce parallèle	Produits de biocontrôle
Détention d'un agrément pour l'application en prestation de services	Produits de biocontrôle
Interdiction aux personnes publiques d'utiliser pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries, promenades	Produits de biocontrôle Produits à faible risque Produits utilisables en agriculture biologique
À partir du 01/01/2019 Interdiction de vente, d'utilisation et de détention à usage non professionnel	
Interdiction d'utilisation dans les lieux habituellement fréquentés par les enfants. Obligation de mesures de protection pour l'utilisation à proximité des lieux habituellement fréquentés par les enfants et autres personnes vulnérables	Produits à faible risque (déterminés par le Ministère)
À partir du 01/07/2022 Interdiction d'utilisation dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif dont les propriétés privées à usage d'habitation, les hôtels et auberges collectives, les cimetières et columbariums, les jardins familiaux, les parcs d'attractions, les maisons d'assistants maternels, les aérodromes, les équipements sportifs à l'exclusion des terrains de grands jeux, des pistes d'hippodromes et des terrains de tennis sur gazon dont l'accès est réglementé, maîtrisé et réservé aux utilisateurs. L'interdiction d'utilisation sur ces équipements sportifs ne prendra effet qu'à compter du 1 ^{er} janvier 2025 avec des dérogations possibles après cette date si « aucune solution technique alternative ne permet d'obtenir la qualité requise dans le cadre des compétitions officielles ».	Produits de biocontrôle Produits à faible risque Produits utilisables en agriculture biologique

NB : L'expression « préparations naturelles peu préoccupantes » (PNPP) est apparue en 2006. On distingue les macérations, les décoctions, les infusions et les purins par leur mode de fabrication. Le but est toujours le même : extraire les principes actifs des plantes sauvages aux propriétés intéressantes. Elles sont uniquement composées de substances de base.

Depuis le 26 novembre 2015, afin de renforcer la formation à l'utilisation des produits phytosanitaires, tout utilisateur ou distributeur de produits phytopharmaceutiques à des fins professionnelles (agriculteur, forestier, agent des collectivités territoriales notamment) doit posséder un certificat individuel professionnel. **Le certificat individuel de produits phytopharmaceutiques (Certiphyto)** est délivré par la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt). Valable cinq ans, il peut s'obtenir :






- après un questionnaire à choix multiples,
- après une formation dans un organisme agréé suivi d'un test,
- par validation d'un diplôme obtenu dans les cinq ans précédant la demande.

Ainsi, 90 % des agents espaces verts disposent de cette certification pour, par exemple, être en capacité de pallier les éventuelles maladies sur les terrains de sport en utilisant en dernier recours un traitement curatif (pas d'interdiction par la loi sur certains équipements sportifs jusqu'en 2025 si les conditions d'application sont respectées).

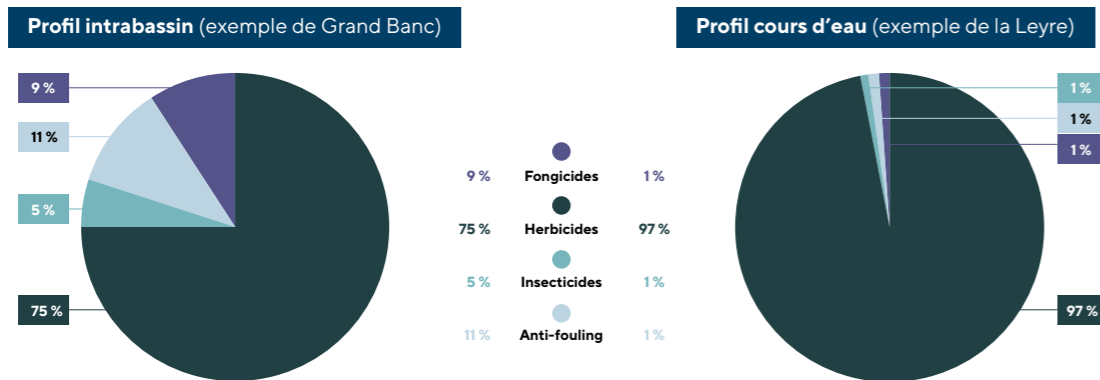
Depuis 2013, un certificat pour l'utilisation professionnelle et la distribution de certains types de produits biocides destinés exclusivement aux professionnels, ou Certibiocide, a été créé afin de permettre une utilisation plus sécurisée et plus efficace des produits biocides et de responsabiliser les entreprises concernées. Ce certificat, obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2015, s'obtient après une formation de trois jours auprès d'un organisme habilité. La formation peut être réduite à une journée pour les personnes déjà titulaires d'un Certiphyto. Il est délivré par le Ministère en charge de l'environnement et est valable pour une durée de cinq ans. Le SIBA a organisé et financé les premières sessions de formation pour les agents concernés des communes membres du Syndicat.

FICHE REMPLAR

Les enjeux et les défis de la pollution par les pesticides ont motivé la création du Réseau REMPLAR (REseau Micropolluants, Macropolluants et Microorganismes du Bassin d'ARcachon). Ce réseau regroupe en son sein des organismes-clefs scientifiques et gestionnaires, tous experts dans le domaine de l'environnement aquatique, qui se sont fédérés afin d'établir une veille active autour de la qualité des eaux. Leur objectif est de sensibiliser à terme l'ensemble du territoire à la préservation de cette ressource. Les principales actions du réseau visent à :

-  Connaître les usages sur le territoire et ses bassins versants;
-  Quantifier la présence des pesticides, métaux, filtres UV, microorganismes et nutriments dans les eaux;
-  Comprendre les effets sur l'écosystème aquatique;
-  Susciter et accompagner les évolutions;
-  Partager les informations.

Le réseau se propose de cartographier et d'analyser la présence de molécules, par exemple de type pesticide, à la fois dans les eaux marines et les cours d'eau, comme on peut le voir ci-dessous :



L'analyse du « cocktail » de molécules retrouvées au niveau de chacun des points de prélèvement a permis de tracer le « profil » pesticides des eaux.

Dans les eaux marines, les deux tiers des pesticides retrouvés sont des herbicides. Des insecticides, fongicides et antifouling sont également détectés.

Dans les cours d'eau, une très large proportion d'herbicides est observée. Les molécules en elles-mêmes peuvent varier en fonction des activités présentes sur les bassins versants (cours d'eau plutôt agricole ou plutôt urbain, etc.).

La forte présence de métolachlore et de ses métabolites dans les tributaires et l'intra-bassin, ont permis d'identifier l'agriculture comme la source principale de pesticides dans le Bassin d'Arcachon. La variété des molécules

identifiées montre la multiplicité des sources. L'expérience acquise par le réseau REMPLAR indique que chaque usage marque le milieu naturel aquatique récepteur à des niveaux variables et souligne que l'interprétation des évolutions peut être complexe.

Le SIBA communique sur ces empreintes et accompagne les usagers dans des actions de réduction à la source. C'est le cas d'agriculteurs très investis au sein du réseau pour améliorer leurs pratiques, mais aussi des communes qui ont affirmé l'objectif de zéro pesticide pour l'entretien des espaces verts.

Plus largement, le SIBA mène des recherches sur l'ensemble des composés présentant un enjeu pour les

milieux, tels que les HAP, les biocides et les bactéries sur lesquels des programmes sont développés : étude sur les sources potentielles de HAP sur le territoire et apport au plan d'eau, projet sur le Bâti Résidentiel et son Influence sur la Qualité des Eaux (BRIQUE), accompagnement de programmes de recherche de l'Université de Bordeaux sur les plastiques dans les eaux ou encore projet de détection des sources de contamination fécale (BACTRAC).

Le SIBA dispose d'une bibliothèque environnementale qui rassemble l'ensemble des rapports et d'une plateforme d'accès aux données dénommée « ENKI » qui regroupe les données brutes :

<https://www.siba-bassin-arcachon.fr/index.php/qualite-de-l-eau>.

CLASSIFICATION DE L'ASSOCIATION DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX DE FRANCE

L'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF) propose une typologie pour différencier les « types » d'espaces verts en 13 classes allant du parc jusqu'aux arbres d'alignement. Cette typologie a été adaptée au contexte local en définissant un nombre inférieur de typologies (10 typologies) répondant mieux aux espaces verts rencontrés sur la commune :

- 1 **Parcs et squares** : espaces supports de loisirs ou d'ornements (mobilier urbain, aire de jeux pour enfants, etc.) nécessitant de l'entretien.
- 2 **Accompagnements de voies** : sites aménagés comme des îlots directionnels jardinés aux lisières de voiries à entretenir (pistes cyclables, routes, sentiers, etc.).
- 3 **Accompagnements de bâtiments publics** : espaces verts valorisant les bâtiments communaux.
- 4 **Accompagnements d'habitations** : sites à boisement et lisières de contact avec les habitations (placettes), contre-allée et allée verte dans les lotissements.
- 5 **Industries et commerces** : sites fonctionnels des zones d'activités et des commerces hors bourg.
- 6 **Établissement sociaux et éducatifs** : espaces verts attenants ou à l'intérieur des établissements sociaux et éducatifs.
- 7 **Sport** : zones à vocation sportive et terrains de sport.
- 8 **Cimetière** : zones de recueillement.
- 9 **Espaces forestiers** : pare-feu et parcelles forestières communales.
- 10 **Espaces naturels** : espaces naturels reconnus et d'intérêt remarquable par la commune.

L'état des lieux a abouti à une caractérisation des sites et de leurs enjeux sur la commune de Mios, elle-même basée sur leur gestion en 2020 et sur la classification AITF des espaces verts (voir ci-dessus).

AITF 1	PARCS ET SQUARES
Fréquentation du site / profil	Fréquenté à très fréquenté surtout au printemps et en été
Image du site	Agrément récréatif et sportif
• Proximité craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable	Proximité craste / ruisseau
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Fleurissement annuelles et vivaces, arbres - espèces locales
Techniques utilisées pour l'entretien	Désherbage manuel Tonte toutes les 3 semaines environ de mars à novembre Fauche 3 fois par an selon les besoins
Consommation d'eau / d'énergie	Peu ou pas d'arrosage
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, poubelles, luminaires, panneaux, aire de jeux)
Perspective d'évolution du site	Sensibiliser à la gestion durable, créer des îlots en fauchage tardif
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux esthétiques et de développement durable
Exemples de sites	Parc Benau, Parc Birabeille



AITF 3	BÂTIMENTS PUBLICS
Fréquentation du site / profil	Très fréquenté
Image du site	Très soignée
• Proximité craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable	
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Fleurissement annuelles et vivaces
Techniques utilisées pour l'entretien	Désherbage manuel pour les massifs Tonte / débroussaillage toutes les 3 semaines environ de mars à novembre
Consommation d'eau / d'énergie	Arrosage régulier pendant la saison estivale (intégré ou manuel)
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, poubelles, luminaires, panneaux)
Perspective d'évolution du site	Maintenir les prestations au maximum, fleurissement durable
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux d'intégration paysagère et de développement durable
Exemples de sites	Mairie, office de tourisme



AITF 2	ACCOMPAGNEMENTS DE VOIES
Fréquentation du site / profil	Fréquenté à très fréquenté
Image du site	Soignée - ornementale
• Proximité craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable	Proximité craste
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Fleurissement annuelles et vivaces
Techniques utilisées pour l'entretien	Désherbage manuel sur bandes techniques et massifs Tonte / débroussaillage régulière toutes les 2 à 3 semaines
Consommation d'eau / d'énergie	Arrosage sur les massifs
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (poubelles, luminaires, panneaux)
Perspective d'évolution du site	Intégration forte dans le paysage environnant, sécuriser les bandes et pistes cyclables
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux de retour à la biodiversité « ordinaire », gain de temps/financier sur la tonte car augmentation des surfaces à gérer, sécurité
Exemples de sites	Îlots directionnels, lisières de voiries



AITF 4	ACCOMPAGNEMENTS D'HABITATIONS
Fréquentation du site / profil	Fréquenté à très fréquenté
Image du site	Classique
• Proximité craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable	Proximité du craste / ruisseau
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Pas de fleurissement sauf bulbes
Techniques utilisées pour l'entretien	Tonte / débroussaillage toutes les 2 à 3 semaines
Consommation d'eau / d'énergie	
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, luminaires)
Perspective d'évolution du site	Sensibiliser à la gestion durable, réduire et retarder la tonte au maximum ou créer des îlots en fauchage tardif
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux de retour à la biodiversité « ordinaire », gain de temps/financier sur la tonte car augmentation des surfaces à gérer, sécurité
Exemples de sites	Les placettes des lotissements et les coupures d'urbanisation (chemins)



AITF 5	INDUSTRIES ET COMMERCES
Fréquentation du site / profil	Très fréquenté
Image du site	Soignée
• Proximité craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable	Proximité craste
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	
Techniques utilisées pour l'entretien	Tonte / débroussaillage 2 fois par an
Consommation d'eau / d'énergie	
Bâti / mobilier	Barrières en bois, panneaux
Perspective d'évolution du site	Maintenir les prestations
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux d'intégration paysagère et de développement durable
Exemples de site	ZAC Lacanau de Mios



AITF 7	SPORT
Fréquentation du site / profil	Très fréquenté par le public (licenciés sportifs)
Image du site	Très soignée
• Proximité craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable	
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	
Techniques utilisées pour l'entretien	Tonte 1 fois par semaine de mars à décembre Non traité pour le terrain de football
Consommation d'eau / d'énergie	Arrosage suivant le climat en moyenne 3 fois par semaine
Bâti / mobilier	
Perspective d'évolution du site	Maintenir un entretien en zéro pesticide
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeu d'allier utilisation intensive et gestion raisonnée
Exemples de sites	Terrains de sport (stade Paulon, Lacanau de Mios)



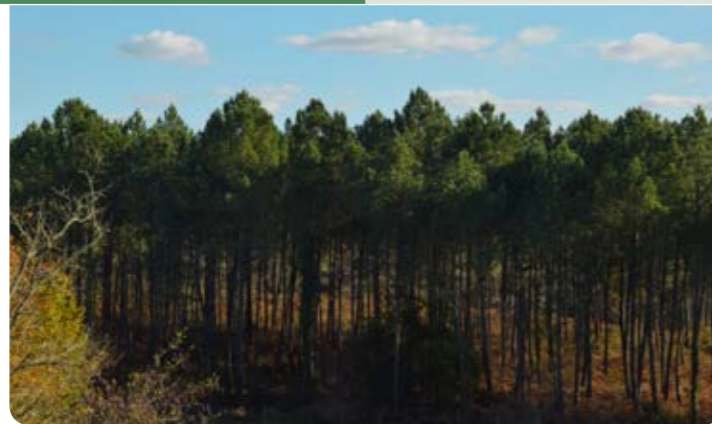
AITF 6	ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET ÉDUCATIFS
Fréquentation du site / profil	Très fréquenté par le public
Image du site	Très soignée
• Proximité craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable	Proximité craste / ruisseau
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Fleurissement par des massifs d'annuelles et vivaces
Techniques utilisées pour l'entretien	Désherbage manuel pour les massifs Tonte / débroussaillage toutes les 2 à 3 semaines en fonction des sites de mars à novembre
Consommation d'eau / d'énergie	Arrosage régulier sur certains sites
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, poubelles, luminaires, jeux pour enfants)
Perspective d'évolution du site	Maintenir les prestations au maximum, fleurissement plus durable
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux sociétaux forts, d'intégration paysagère et de développement durable
Exemples de sites	Écoles, RPA



AITF 8	CIMETIÈRES
Fréquentation du site / profil	Fréquenté par le public
Image du site	Très soignée
• Proximité craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable	Proximité craste / ruisseau
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Haie, arbuste, vivaces
Techniques utilisées pour l'entretien	Désherbage 2 fois par an en mai et septembre Fauche une fois en octobre Traitement anti-germinatif
Consommation d'eau / d'énergie	
Bâti / mobilier	Mobilier urbain
Perspective d'évolution du site	Maintenir les prestations au maximum, enherbement naturel
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux d'intégration paysagère et de développement durable
Exemples de sites	Cimetière St Brice, Lacanau de Mios et centre-bourg de Mios



AITF 11	ESPACES FORESTIERS
Fréquentation du site / profil	Forêt communale fréquentée par le public
Image du site	Naturelle
• Proximité craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable	Proximité de crastes et ruisseaux Plantation d'arbres sur parcelle
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Semis et arbres d'essences locales (pins, chênes)
Techniques utilisées pour l'entretien	Plan d'aménagement forestier établi pour la période 2020-2034 en collaboration avec l'ONF : 414 ha boisés soumis à une gestion spécifique sylvicole
Consommation d'eau / d'énergie	Pas d'arrosage
Bâti / mobilier	Parcours santé
Perspective d'évolution du site	Gestion durable de la forêt
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux d'intégration paysagère forts et de développement durable
Exemples de sites	Parcelles forestières



AITF 12	ESPACES NATURELS
Fréquentation du site / profil	Fréquenté par le public
Image du site	Naturelle
• Proximité craste / ruisseau • Biodiversité / espace remarquable	Proximité de crastes et ruisseaux
Palette végétale utilisée dans l'aménagement	Arbres et arbustes
Techniques utilisées pour l'entretien	Plan de gestion pouvant être spécifique à chaque site
Consommation d'eau / d'énergie	Pas d'arrosage
Bâti / mobilier	Mobilier urbain (bancs, poubelles, tables)
Perspective d'évolution du site	Maintenir les prestations écologiques au maximum, gestion durable
Enjeux environnementaux / santé / urbanistiques / économiques	Enjeux d'intégration paysagère forts et développement durable
Exemples de sites	Zones humides, coulée verte ruisseau d'Andron



MATÉRIEL DU SERVICE ESPACES VERTS

Type de matériel	Marque et/ou type	Quantité	Surfaces concernées	Service concerné
Tondeuse	Tondeuse Kawasaki	1	Petites surfaces difficiles d'accès avec tondeuse autoportée	Espaces verts
	Tondeuse Viking mb 500	1	Petites surfaces difficiles d'accès avec tondeuse autoportée	Espaces verts
	Tondeuse Kubota (autoportée)	1	Toutes surfaces et stade	Espaces verts
	Tondeuse SF230 (autoportée)	1	Toutes surfaces	Espaces verts
	Tondeuse Rasion électrique	2	Mios et Lacanau de Mios : petites surfaces difficiles d'accès	Espaces verts
	Tondeuse viking mb 555	1	Lacanau de Mios : petites surfaces difficiles d'accès	Espaces verts
	Tracteur Jonsered (autoportée)	1	Toutes surfaces	Espaces verts
	Tondobroyeur Ortolan	2	Mios et Lacanau de Mios : fauchage sans ramassage	Espaces verts
Débroussailluse	Thermique et électrique	9	Partout	Espaces verts
Tracteur	Kioti	2		Espaces verts
Taille-haie	Thermique et électrique	7	Partout	Espaces verts
Tronçonneuse et perche élagage		5		Espaces verts
Sécateur	Électrique	2		Espaces verts
Souffleur	Thermique et électrique	6		Espaces verts

EXEMPLES DE FICHES TECHNIQUES SITES



PaLETTE paysagère	
Pelouse semée	
Prairie naturelle	
Haies plantées	X
Haies naturelles	
Arbres	X
Arbres d'ornement	
Arbustes	
Végétaux à intérêt floristique/faunistique	X
Vivaces	
Annuelles	
Bisannuelles	

Caractéristiques : Parc Birabeille

Protection et patrimoine :

patrimoine arboré, prairie

Type d'espace vert :

AITF 1 : PARC ET SQUARE

AITF 2 : ACCOMPAGNEMENT DE VOIES

AITF 7 : SPORT

AITF 12 : ESPACE NATUREL

Code gestion différenciée :

CODE 1 : ESPACES SOIGNÉS

CODE 2 : ESPACE DE TRANSITION

CODE 3 : ESPACES NATURELS

Surface entretenue : approximativement 43736 m²

Mobilier urbain : tables, bancs, poubelles, équipements sportifs dont pump track et city stade, aire de jeux, ginguette...

Usages : usage fonctionnel de promenade, de détente et sportive, usage de parking aux

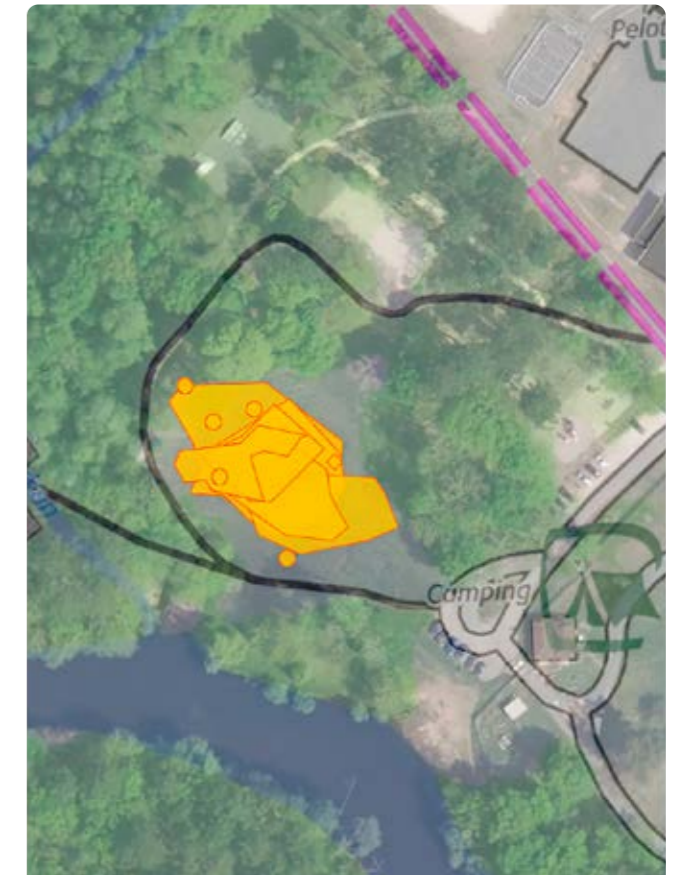
abords et de promenade autour le long de la Leyre.

Fréquentation : très fréquenté en haute saison.

Description : zone de parc arborée avec des essences locales principalement; zone de promenade le long de la Leyre et dans la forêt autour. Le parc est constitué de deux entités séparées par une voie carrossable. La partie gauche du parc située le long de la forêt de pins est constituée d'un espace de prairie entouré d'arbres sous lesquels sont regroupés le city stade, un skate park et une aire de jeux. On peut noter sur cette zone la présence d'une espèce rare en France, l'isoète épineux (*Isoetes histrix*). La partie droite regroupe le boulodrome, l'aire de tir à l'arc, le pump track, la ginguette et un chemin de promenade. Cette partie est plutôt boisée.

Arrosage : arrosage des arbres lors de la plantation et en été lors des périodes de sécheresse.

Consommation d'eau annuelle : pas d'estimation / pas de compteur



Aire de répartition de l'isoète épineux (selon l'observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine)

CODE 1 - ESPACES FONCTIONNELS

Entretien / tâches associées	Période d'action	Fréquence	Service concerné	Techniques et matériels utilisés
PELOUSE				
Nettoyage général / ramassage des déchets	Toute l'année	Mars à novembre : 2-3 fois/semaine Décembre à février : 1 fois/semaine	Espaces verts	Ramassage manuel quand tonte
Ramassage des feuilles	Automne-hiver	2 fois/an et selon besoins	Espaces verts	Souffleur, aspirateur à feuilles, broyeur
Tonte	Mars à novembre	Toutes les 2-3 semaines, finitions à chaque tonte	Espaces verts	Tondeuse tractée électroportative, débroussailleuse, souffleur. Ramassage des déchets de tonte
Arrosage	Mai à octobre	Asperseur, tuyère : 4 fois/semaine Goutte à goutte : 1-2 fois/semaine	Espaces verts	Système d'arrosage enterré automatique (goutte-à-goutte, tuyère, asperseur)
HAIES				
Taille	Début du printemps	3 fois/an	Espaces verts	Taille-haie électroportatif, cisaille
ARBRES ET ARBUSTES				
Élagage et abattage	Automne ou selon besoin pour sécurité	1 fois/an pour platanes Selon besoins pour autres essences	Espaces verts	Traitement adapté aux essences, tronçonneuse, nacelle
Paillage	À la plantation		Espaces verts	Paillage végétal
Arrosage	Pendant 3 à 5 ans après la plantation Ou en cas de sécheresse de mai à octobre	1 fois/semaine	Espaces verts	Arrosage manuel ou enterré automatique si possible
ABORDS DES AXES PRINCIPAUX (ACCOTEMENTS, PELOUSES, ETC.)				
Tonte	Mai à novembre	Toutes les 2 à 3 semaines, finitions 1 passage/2 tontes	Espaces verts	Tondeuse autoportée, débroussailleuse, ramassage des déchets de tonte
Désherbage bande technique	Printemps	1 fois/an ou selon besoins	Espaces verts	Manuelle
Ramassage des feuilles	Automne-hiver ou pour la sécurité	1 à 2 fois/an et selon besoins	Espaces verts	Tondeuse, souffleur, aspirateur à feuilles
Fauchage	Mai à novembre	Centre-bourg Mios : 5 fois/an	Fauche	Epareuse, tondobroyeur

CODE 2 - ESPACES DE TRANSITION

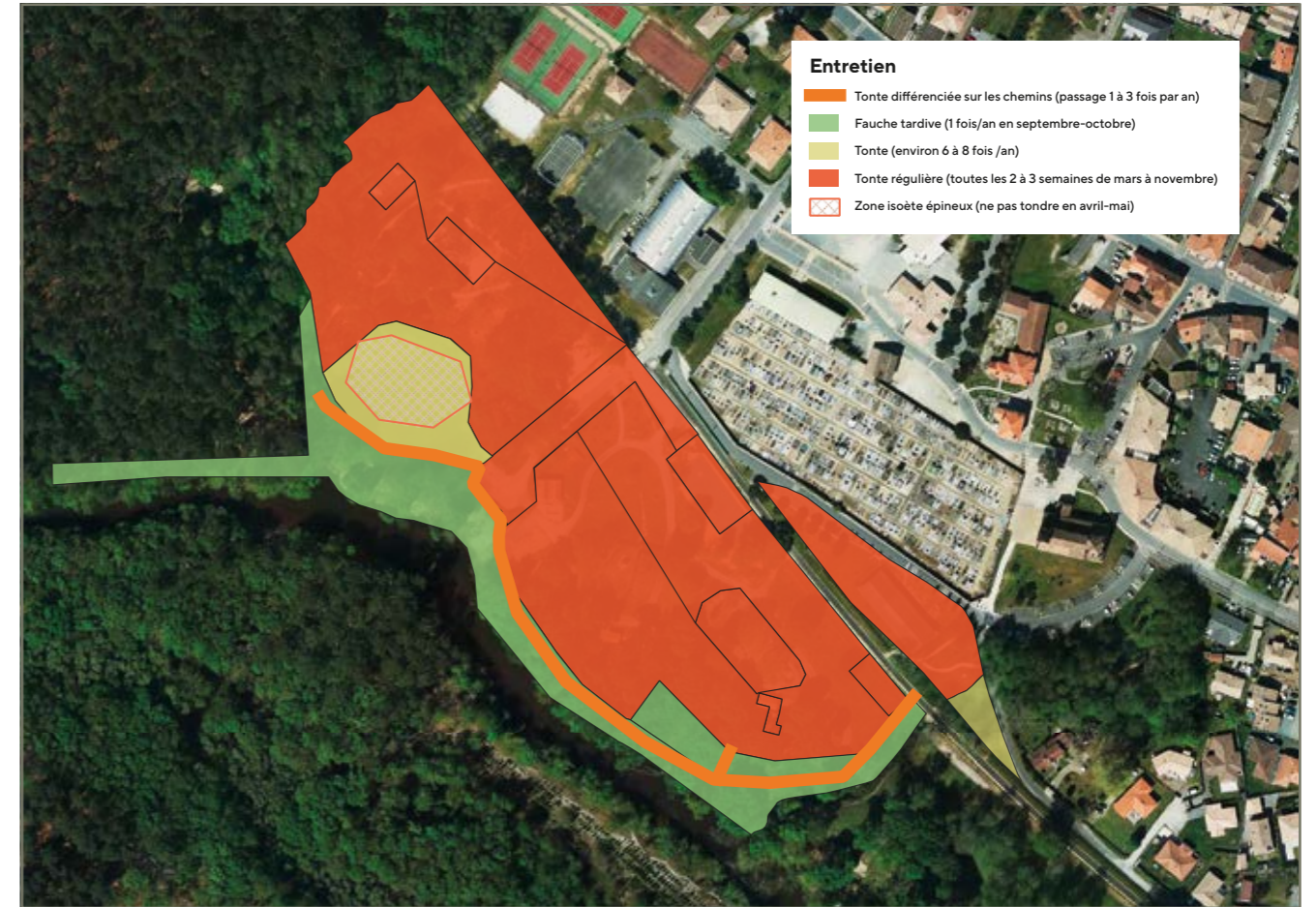
Entretien / tâches associées	Période d'action	Fréquence	Service concerné	Techniques et matériels utilisés
ESPACES ENHERBÉS / BOISÉS				
Ramassage des déchets	Toute l'année	Pendant la tonte	Espaces verts ou prestataire	Ramassage manuel
Ramassage des feuilles	Automne-hiver	Selon besoins pour la sécurité	Espaces verts ou prestataire	Souffleur, aspirateur à feuilles
Tonte différenciée	Mars à novembre	8 à 12 fois/an sur les cheminements et accotements	Espaces verts ou prestataire	Tondeuse, pas de ramassage (mulching) sauf quand herbe trop haute ou très grasse
Fauche tardive	Septembre/octobre (possibilité mars/avril)	1 fois/an ou selon besoins 2 fois par an avec passage en mars-avril (au cas par cas en fonction de l'évolution du site)	Espaces verts ou prestataire	Tondobroyeur
Débroussaillage le long des habitations	Mars à novembre	Finitions 1 fois/2 ou 1 fois/3 passages de tonte	Espaces verts ou prestataire	Débroussailleuse
ARBRES ET ARBUSTES				
Élagage et abattage	Automne ou selon besoin pour sécurité	1 fois/an pour platanes Selon besoins pour autres essences	Espaces verts	Taille avec respect de la forme naturelle et adaptée à chaque essence
PAS D'ARROSAGE SAUF QUAND PLANTATION D'ARBRES				
PAS DE MASSIFS FLORAUX D'ANNUELLES				

CODE 3 - ESPACES NATURELS

Entretien / tâches associées	Période d'action	Fréquence	Service concerné	Techniques et matériels utilisés
ESPACES LITTORAUX				
Ramassage des déchets	Toute l'année	Selon besoins	Services techniques	Manuelle
Élagage, abattage	Si besoin pour la sécurité	Si besoin pour la sécurité	Espaces verts	Taille adaptée à chaque essence et milieu Tests de résistance avant abattage (sélectif), conservation du bois mort quand possible
Fauche prairies	Automne (octobre)	Selon évolution du site	Espaces verts	Tondobroyeur selon nécessités et caractéristiques du site, pas de ramassage, laisser un minimum de 10 cm de hauteur de tige Conservation d'espaces non fauchés avec roulement une année sur l'autre pour offrir une zone de refuge aux espèces
Tonte différenciée	Mars à novembre	1 à 3 fois/an selon besoins passage dans les chemins délimités et autour du mobilier urbain	Espaces verts	Tondeuse, tondobroyeur, pas de ramassage
PAS DE RAMASSAGE DE FEUILLES SAUF SUR CHEMINEMENTS				

PLANNIFICATION ANNUELLE

	FRÉQUENCE											
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
	PARC											
Tonte régulière			2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Débroussaillage			2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Ramassage feuilles	1										1	
Arrosage jeunes arbres						Selon les besoins						
	ACCOTEMENTS / ZONE DE PARKING											
Tonte régulière					2	2	2	2	2	2	2	
Débroussaillage			1	1	1	1	1	1	1	1	1	
	PRAIRIE PARC											
Tonte prairie				Éviter la tonte pour le développement de l'isoète épineux		1	1	1	1	1		
Tonte différenciée chemin				1					1		1	
	PRAIRIE BORD DE LEYRE											
Fauche tardive									1			
Tonte différenciée le long des chemins				1			Selon besoin			1		
Élagage et abattage (sécurité)												





Palette paysagère	
Pelouse semée	<input type="checkbox"/>
Prairie naturelle	<input checked="" type="checkbox"/>
Haies plantées	<input checked="" type="checkbox"/>
Haies naturelles	<input type="checkbox"/>
Arbres	<input checked="" type="checkbox"/>
Arbres d'ornement	<input type="checkbox"/>
Arbustes	<input type="checkbox"/>
Végétaux à intérêt floristique/faunistique	<input type="checkbox"/>
Vivaces	<input checked="" type="checkbox"/>
Annuelles	<input type="checkbox"/>
Bisannuelles	<input type="checkbox"/>

Caractéristiques : Lotissement Vivey

Protection et patrimoine :

patrimoine arboré, prairie

Type d'espace vert :

AITF 1 : PARC ET SQUARE

AITF 2 : ACCOMPAGNEMENT DE VOIES

AITF 4 : ACCOMPAGNEMENT D'HABITATION

Code gestion différenciée :

CODE 1 : ESPACES SOIGNÉS

CODE 2 : ESPACE DE TRANSITION

Surface entretenue : approximativement 15 833 m².

Mobilier urbain : aire de jeux.

Usages : usage fonctionnel de jeux et détente.

Fréquentation : fréquenté.

Description : placettes avec quelques arbres, pelouse naturelle et aire de jeux. Le lotissement dispose de quelques aménagements paysagers comme la plantation de bulbes sur les trottoirs enherbés.

Arrosage : pas d'arrosage

Consommation d'eau annuelle : pas d'estimation / pas de compteur



CODE 1 - ESPACES FONCTIONNELS

Entretien / tâches associées	Période d'action	Fréquence	Service concerné	Techniques et matériels utilisés
PELOUSE				
Nettoyage général / ramassage des déchets	Toute l'année	Mars à novembre : 2-3 fois/semaine Décembre à février : 1 fois/semaine	Espaces verts	Ramassage manuel quand tonte
Ramassage des feuilles	Automne-hiver	2 fois/an et selon besoins	Espaces verts	Souffleur, aspirateur à feuilles, broyeur
Tonte	Mars à novembre	Toutes les 2-3 semaines selon les sites, finitions à chaque tonte	Espaces verts	Tondeuse tractée électroportative, débroussailleuse, souffleur. Ramassage des déchets de tonte
Arrosage	Mai à octobre	Asperseur, tuyère : 4 fois/semaine Goutte à goutte : 1-2 fois/semaine	Espaces verts	Système d'arrosage enterré automatique (goutte-à-goutte, tuyère, asperseur)
MASSIFS FLORAUX : DE MOINS EN MOINS D'ANNUELLES				
Travail du sol	Avant plantation	2 fois/an	Espaces verts	Motobineuse
Amendements (fertilisation, etc.)	Printemps à automne	2 fois/an au moment de la plantation 1 fois/mois pour le fleurissement estival Bacs et jardinières : 2 fois par semaine l'été (un apport d'engrais divisé en deux)	Espaces verts	Engrais organique et minéral, terreau
Paillage	Printemps et automne	2 fois/an	Espaces verts	Paillis chanvre ou cailloux (1 fois à la plantation)
Désherbage	Printemps et automne	2 fois/an et selon besoins	Espaces verts	Manuelle, binette
Arrosage	Mai à octobre	Annuelle : 4 fois/semaine Vivace : 1 fois/semaine si besoin	Espaces verts	Système d'arrosage enterré automatique (goutte-à-goutte, tuyère, asperseur) ou arrosage manuel pour massifs hors-sol
Taille des vivaces	Printemps	1 fois/an	Espaces verts	Sécateur, cisaille
HAIES				
Taille	Début du printemps	1 à 4 fois/an selon les sites	Espaces verts	Taille-haie électroportatif, cisaille
ABORDS DES AXES PRINCIPAUX (ACCOTEMENTS, PELOUSES, ETC.)				
Élagage et abattage	Automne ou selon besoin pour sécurité	1 fois/an pour platanes Selon besoins pour autres essences	Espaces verts	Traitement adapté aux essences, tronçonneuse, nacelle
Paillage	À la plantation		Espaces verts	Paillage végétal
Arrosage	Pendant 3 à 5 ans après la plantation Ou en cas de sécheresse de mai à octobre	1 fois/semaine	Espaces verts	Arrosage manuel ou enterré automatique si possible
HAIES				
Tonte	Mai à novembre	Toutes les 2 à 3 semaines, finitions 1 passage/2 tontes	Espaces verts	Tondeuse autoportée, débroussailleuse, ramassage des déchets de tonte
Désherbage bande technique	Printemps	1 fois/an ou selon besoins	Espaces verts	Manuelle
Ramassage des feuilles	Automne-hiver ou pour la sécurité	1 à 2 fois/an et selon besoins	Espaces verts	Tondeuse, souffleur, aspirateur à feuilles
Fauchage	Mai à novembre	Centre-bourg Mios : 5 fois/an Lacanau de Mios : 2 fois/an	Espaces verts	Epareuse, tondobroyeur

CODE 2 - ESPACES DE TRANSITION

Entretien / tâches associées	Période d'action	Fréquence	Service concerné	Techniques et matériels utilisés
ESPACES ENHERBÉS / BOISÉS (EX : PLACETTES ET CHEMINEMENTS DANS LOTISSEMENTS)				
Ramassage des déchets	Toute l'année	Pendant la tonte	Espaces verts ou prestataire	Ramassage manuel
Ramassage des feuilles	Automne-hiver	Selon besoins pour la sécurité	Espaces verts ou prestataire	Souffleur, aspirateur à feuilles
Tonte différenciée	Mars à novembre	8 à 12 fois/an sur les cheminements et accotements	Espaces verts ou prestataire	Tondeuse, pas de ramassage (mulching) sauf quand herbe trop haute ou très grasse
Fauche tardive	Septembre/octobre (possibilité mars/avril)	1 fois/an ou selon besoins 2 fois par an avec passage en mars-avril (au cas par cas en fonction de l'évolution du site)	Espaces verts ou prestataire	Tondobroyeur
Débroussaillage le long des habitations	Mars à novembre	Finitions 1 fois/2 ou 1 fois/3 passages de tonte selon la saison	Espaces verts ou prestataire	Débroussailleuse
HAIES : RÉDUCTION PROGRESSIVE DES HAIES				
Taille	Selon les besoins	1-3 fois/an en fonction des essences	Espaces verts ou prestataire	Taille-haie électroportatif, cisaille
ABORDS DES AXES SECONDAIRES (ESPACES ENHERBÉS ET ACCOTEMENTS)				
Ramassage des déchets	Toute l'année pendant la tonte	Selon besoins	Espaces verts, fauche et prestataire	Ramassage manuel et tondeuse
Ramassage des feuilles	Automne-hiver	Selon besoins pour la sécurité	Espaces verts et prestataires	Souffleur, aspirateur à feuilles
Tonte différenciée	Mars à novembre	8 à 12 fois/an	Espaces verts ou prestataire (dans lotissement)	Tondeuse et tondobroyeur, pas de ramassage sauf quand herbe trop haute ou très grasse
Débroussaillage	Mars à novembre	Finitions 1 fois/2 ou 1 fois/3 passages de tonte selon la saison	Espaces verts ou prestataire (dans lotissement)	Débroussailleuse
Fauchage sur espaces enherbés hors lotissement	Mars-avril Septembre-octobre	2 fois/an	Espaces verts	Tondobroyeur
Fauchage bords de routes hors centre-bourg (ex : ronds-points)	Mai à novembre	3 fois/an	Fauche	Epareuse, tondobroyeur
ARBRES ET ARBUSTES				
Élagage et abattage	Automne ou selon besoin pour sécurité	1 fois/an pour platanes Selon besoins pour autres essences	Espaces verts	Taille avec respect de la forme naturelle et adaptée à chaque essence
PAS D'ARROSAGE SAUF QUAND PLANTATION D'ARBRES				
PAS DE MASSIFS FLORAUX D'ANNUELLES				

PLANNIFICATION ANNUELLE

	FRÉQUENCE											
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
AIRE DE JEUX												
Tonte régulière			2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Débroussaillage			2	2	2	2	2	2	2	2	2	
Ramassage feuilles	1										1	
ACCOTEMENTS DÉPARTEMENTALE												
Tonte régulière					2	2	2	2	2	2	2	
Débroussaillage					1	1	1	1	1	1	1	
PLACETTES												
Tonte différenciée (chemin à créer sur placettes de 3 m de largeur environ)			1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Débroussaillage le long des habitations			1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Fauchage			1 fois en fonction évolution site					1 fois en fonction évolution site				
ACCOTEMENTS / CHEMINS												
Tonte différenciée (bande d'environ 3-4 m le long des voiries)			1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Débroussaillage le long des habitations			1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Taille haies							1				1	
GÉNÉRAL PARTOUT												
Ramassage feuilles	Si besoin pour la sécurité										Si besoin pour la sécurité	
Élagage et abattage										Si besoin pour la sécurité		



